

UNIVERSITE MOULOD MAMMERI DE TIZI-OUZOU
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET
DES SCIENCES DE GESTION
DEPARTEMENT DES SCIENCES FINANCIERES ET
COMPTABILITE



Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention de Diplôme de Master en Sciences
Financières et Comptabilité

Spécialité : Finance et Assurances

Thème

*L'industrie de l'assurance et le financement de
l'économie
Cas de l'Algérie*

Réalisé par :

-BOUTALEB Kamel

-CHEKLAT Lydia

Dirigé par :

ANICHE .A

Membres de Jury :

Président : Mr. CHENANE AREZKI MCA , UMMTO.

Promoteur : Mr. ANICHE AREZKI, MAA, UMMTO.

Examineur : SEDIKI ABDERRAHMANE, MAA, UMMTO

Année Universitaire : 2021/2022

Remerciement

Nous remercions premièrement Dieu le tout puissant de nous avoir donné la santé et la volonté d'entamer et de terminer ce mémoire. Nous tenons aussi à remercier Monsieur Aniche notre encadreur qui ne nous a lésé d'aucune information, qui a été présent à tout moment de la réalisation de ce projet et surtout sans lequel ce modeste travail n'aurait jamais vu le jour, on le remercie pour la qualité de son encadrement exceptionnel, pour sa patience, sa rigueur et sa disponibilité durant notre préparation de ce mémoire.

Nos remerciements s'adressent aussi à tous nos professeurs de tous les cycles d'étude.

Dédicaces

Je dédie ce travail à :

Mes chers parents qui m'ont toujours soutenu

Mes sœurs et toute ma famille

Mon mari Kamel

Mes belles sœurs et tous les amis

Et en fin ceux qui ont participé dans l'enrichissement de ce

Travail

Lydia

Dédicace

C'est avec un grand plaisir que je dédie ce modeste travail :

A mes très chers parents, source de vie, d'amour et d'affection

A mes chères sœurs et leurs enfants, source de joie et de bonheur.

A toute ma famille, source d'espoir et de motivation.

A tous mes amis, qui m'ont toujours encouragé.

*A tous les membres de ma famille et toutes personnes qui portent le nom
Boutaleb, je dédie ce travail à tous ceux qui ont participé à ma réussite.*

Liste des Abréviations

AGA	Agent général d'assurance
ATEC	Avis technique
BADR	Banque de l'agriculture et du développement rural
CAAR	Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance
CAT-NAT	Catastrophe naturelle
CCR	Compagnie centrale de réassurance
CNMA	Caisse nationale de mutualité agricole
CCRMA	Caisse centrale de réassurance des mutualistes agricoles
GAM	Général assurance méditerranéenne
MA	Mutuelle d'assurance
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
PIB	Produit intérieur brut
PNB	Produit national brut
SAA	Société nationale d'assurance
SICAV	Société d'investissement à capital variable
USD	United states dollars

Figure n°1 : Différentes primes d'assurance.....	11
Figure n°2 : Fonctionnement d'un contrat d'assurance	13
Figure n°3 : Le marché des assurances en Algérie	35

Tableau n°01 : Positionnement de l'Algérie par rapport aux autres pays africains(2017) 37

Tableau n°02 : Chiffre d'affaire pour chaque compagnie en 201839

Tableau n° 03 :L'évolution de la production de l'assurance de dommage et de personne pour la période 2013/201942

Tableau n°04 : La production du marché branche d'assurance pour l'année 2016/2017..43

Tableau n°05 : Production du marché par société d'assurance de personne pour l'année 2016/2017.....44

Tableau n°06 : Production du marché par société d'assurance année 2016/2017.....45

Introduction générale	01
------------------------------------	-----------

CHAPITRE I : APERÇU GENERAL SUR LE SECTEUR DES ASSURANCES

Introduction du chapitre I.....	03
--	-----------

Section 1 : Evolution historique de l'assurance.....	03
---	-----------

Section 2 : Définition et principes des assurances	06
---	-----------

Section 3 : La spécificité de l'assurance et les techniques de division des risques	14
--	-----------

Conclusion du chapitre I.....	17
--------------------------------------	-----------

CHAPITRE II : LES ASSURANCES COMME SOURCE DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Introduction du chapitre II	18
--	-----------

Section 1 : Eléments conceptuels sur la croissance et le développement économique	18
--	-----------

Section 2 : L'assurance en tant qu'instrument d'épargne et investisseur institutionnel.....	20
--	-----------

Section3 : Le rôle du secteur des assurances dans le développement économique.....	25
---	-----------

Conclusion du chapitre II	30
--	-----------

CHAPITRE III : LE MARCHE DES ASSURANCES ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE EN ALGERIE

Introduction du chapitre III.....	31
--	-----------

Section 1 : Evolution du secteur des assurances en Algérie.....	31
--	-----------

Section 2 : Etude du marché des assurances en Algérie	36
--	-----------

Section 3 : Les contraintes liées au marché des assurances en Algérie	46
--	-----------

Conclusion du chapitre III	48
---	-----------

Conclusion général.....	49
--------------------------------	-----------

Bibliographie	51
----------------------------	-----------

Table des matières	54
---------------------------------	-----------



Introduction Générale



Introduction générale

L'assurance est devenue l'un des critères de différenciation à l'ère moderne. La mesure du progrès économique de tout pays dépend d'une mesure industrielle de l'assurance, il s'agit d'un service immatériel qui répond aux besoins de la société.

L'assurance a un rôle important dans les sociétés modernes ; elle offre une protection aux particuliers et aux entreprises. Elle offre une sorte de confort et de réconfort, d'une part, et contribue à faire avancer le processus de croissance et à soutenir les plans de développement, d'autre part. Le secteur des assurances occupe une position de premier plan dans l'économie de pays, il contribue à stimuler l'activité économique en créant un état de quasi-certitude dans le processus d'investissement d'une part, et d'autre part, en collectant des fonds. Cela permet de financer des projets économiques qui profitent à l'économie nationale, c'est ce qui a amené la plus part des pays à accordé, à l'heure actuelle, une grande attention au secteur de l'assurance. L'Algérie, à l'instar d'autres pays, a connu un développement croissant dans le domaine de l'industrie des assurances, surtout après son entrée dans l'économie de marché, où elle a connu une expansion de l'activité de l'assurance et un développement des compétences professionnelles.

L'assurance s'est également tournée vers la technologie moderne représentée dans les fusions. Plusieurs entreprises, publiques ou privée, visent à protéger la plupart des risques liés à la vie économique. De là, l'Etat a créé les assurances et les banques pour contribuer au développement économique du pays. De cette logique nous soulevons la problématique suivante : Quelle est la place du secteur des assurances dans la couverture des risques et le financement de l'économie en Algérie ? Il s'agit dans cette recherche d'étudier essentiellement le marché algérien des assurances.

De cette question principale, découlent les questions suivantes :

- Quels sont les fondements institutionnels de l'assurance ?
- Quel est le rôle du secteur des assurances dans le développement de l'économie ?
- Quelles sont les caractéristiques du marché algérien des assurances ?
- Quelles sont les contraintes liées au marché des assurances en Algérie ?

Pour apporter des éléments de réponse à ces questions et pouvoir traiter notre problématique, nous avons réalisé une recherche documentaire où nous avons exploité différentes sources d'information, à savoir les ouvrages, les rapports, les sites internet, les

mémoires, les thèses et les revues. Pour réaliser notre recherche, nous avons subdivisé notre mémoire en trois chapitres :

- Le premier chapitre expose l'aperçu général sur le domaine des assurances : cadre historique, fondements et principes des assurances et marché des assurances.
- Le deuxième chapitre présente le rôle du secteur des assurances dans le financement de l'économie.
- Le troisième chapitre présente le marché des assurances en Algérie, en mettant l'accent sur l'évolution du marché des assurances et les contraintes rencontrées.

Chapitre 1

Aperçu général sur le secteur des assurances

Chapitre I : Aperçu général sur le secteur des assurances**Introduction du chapitre**

Les techniques d'assurances remontent à la plus haute antiquité avec l'apparition de la première forme d'assurance sous forme de caisse d'entraide des tailleurs de pierres de la basse-Egypte (1400 av. JC). On retrouve également cette pratique dans le code d'Hammourabi, en ce qui concerne les transports par caravane tandis que les romains ont essayé de créer une sorte d'association où les légionnaires cotisent pour permettre à leurs membres de faire face à des frais de mutations, de retraite ou de décès. Le terme d'assurance se faisait beaucoup plus avec esprit de charité et de solidarité que d'un esprit de prévoyance tel qu'il est pratiqué de nos jours.

Le but de ce chapitre est de fournir un aperçu général sur l'assurance. Pour se faire, nous avons jugé utile de départager le chapitre en trois sections. Dans la première section, nous commençons par donner des repères historiques ayant marqué la naissance et l'évolution de l'assurance en générale. Ensuite, dans la seconde section, le travail sera focalisé sur les notions de base et les principes de l'assurance. Et enfin dans la troisième section, nous tâcherons d'apporter un éclaircissement sur le champ de l'étude par une définition et une présentation du marché des assurances.

Section1 : Evolution historique de l'assurance

L'assurance a connu des développements importants au cours des siècles, pour arriver au point d'être un système complet, capable de répondre au besoin de l'individu et au développement économique d'un pays.

1-1 Les origines de l'assurance

L'assurance, en tant que secours mutuel ou recherche de protection, existait dès la plus haute antiquité. Des traces de pratique s'apparentant à de l'assurance existent notamment en Mésopotamie, où s'effectuait une répartition entre commerçants des coûts engendrés par les vols et pillages des caravanes. D'autres exemples sont également présents en Egypte et dans la Rome antique¹.

¹ HENRIET.D, ROCHET.J.C, « Microéconomie de l'assurance », Édition, Economica, Paris, année 1991, p.18.

1-2 Le prêt à la « grosse aventure » et la naissance de l'assurance maritime

Ces pratiques restent éloignées de l'assurance moderne qui trouve véritablement ses sources dans le « prêt à la grosse aventure ». Ce type de prêt, adapté au commerce maritime, était déjà pratiqué² par les Grecs et les Romains. Les marchands faisaient appel aux banquiers pour financer leurs expéditions maritimes qui coûtaient souvent très cher. Si le bateau faisait naufrage, les marchands n'avaient rien à rembourser aux banques ; par contre, s'il arrivait à bon port, le banquier était remboursé et pouvait recevoir une compensation financière très élevée.

Dès lors, il faut trouver un système permettant au prêteur d'être certain du remboursement de son prêt. Des banquiers et d'autres commerçants acceptèrent de garantir la valeur du navire et de ses marchandises en échange d'une somme d'argent fournie au préalable. L'assurance maritime était née et continua à se développer dans les ports de la Méditerranée, puis de l'Atlantique.

Le plus ancien contrat d'assurance a été souscrit à Gênes en 1347, c'est également à Gênes que fut fondée la première société d'assurance maritime en 1424.

1-3 L'activité d'assurance maritime légiférée

L'activité d'assurance s'est organisée et des législations sont apparues dans différentes villes. Le développement est moins rapide en France que dans d'autres pays, en raison des blocages, principalement religieux. Il faut donc attendre 1681 pour que l'activité d'assurance maritime soit légiférée.

1-4 Le développement de l'assurance vie

Si l'assurance maritime est la première assurance sous sa forme moderne, d'autres types d'assurance sont apparues par la suite, notamment l'assurance vie au XVIIème et XVIIIème siècle.

Avec les tontines, le financier italien Lorenz Toni crée en 1652 une forme de contrat d'assurance sur un mode opératoire proche de l'assurance vie. Les tontines sont des associations de personnes constituées pour une certaine durée et qui mettent en commun des fonds. A l'issue

² André-salvin.B, « Le code de Hammourabi », Département des antiquités orientales, Somogy Louvre édition collection solo, N°27, paris, Novembre 2016, p.19.

d'une durée définie préalablement, l'association est dissoute et les fonds répartis entre les personnes.

Les premières tontines royales sont autorisées à la fin du XVII^{ème} siècle et plusieurs emprunts tontiniers sont lancés au cours³ du XVIII^{ème} siècle. En 1770, les tontines royales sont transformées en rente viagère. En 1787, la compagnie royale d'assurance vie est créée et, en 1788, l'édit du 27 juillet contraint la compagnie d'assurance⁴ contre les incendies à se diviser en deux branches : une contre l'incendie et l'autre sur la vie.

1-5-L'assurance moderne à partir du XIX^{ème} siècle

Progressivement, d'autres risques potentiels sont exploités par les compagnies d'assurance : accidents, bris de glaces, grêle, mortalité du bétail, vol, responsabilités civiles diverses...

La fin du XIX^{ème} siècle comporte plusieurs dates-clés dans le développement de l'assurance pour le particulier :

*La loi du **1^{er} avril 1898** élargit les compétences de la mutuelle qui peut désormais pratiquer toutes les formes d'assurance ou se spécialiser.

*La loi du **9 avril 1898** sur la réparation des accidents du travail ne rend plus obligatoire l'apport de preuves de la responsabilité de l'employeur par le salarié accidenté. Cette loi permet une généralisation de l'assurance accident pour tous les travailleurs et instaure un vrai contrôle de l'Etat sur les assureurs.

Le développement va se poursuivre et s'accroître au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, avec notamment l'arrivée de nouveaux besoins en assurance de dommages (automobile, biens divers...).

Dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, le secteur s'organise et se réglemente tel que nous le connaissons aujourd'hui. L'assurance automobile est rendue obligatoire par la loi du **27 février 1958** et le code des assurances est officiellement créé par le décret du **16 juillet 1976**. Ce code contient dès lors toute la législation relative aux différentes assurances.

³ HENRIET.D, ROCHET.J.C, op.cit.p.19.

⁴ JEANS.B, BELLANDO.J.L, « Traité de droit des assurances », édition Delta, année 1996, p.10.11.

1-6 L'assurance contre l'incendie

Si l'assurance a pris naissance sous forme de spéculation, l'assurance incendie a été créée dans un but d'assistance après l'incendie du 2 septembre 1666. Le feu qui s'était déclenché dans une boulangerie à Londres s'est finalement propagé pour détruire toute la ville. Les dégâts ont été considérables, (3 000 maisons incendiées et 400 rues et étendues sur 175 hectares). Ce qui a motivé, deux années plus tard, le docteur Nicholas Barbon à créer le « Fire office » qui a permis l'apparition des assurances contre les incendies⁵.

En France, au début du XVIII^{ème} siècle, les « bureaux des incendies » n'étaient encore que des caisses de recours. Les premières sociétés d'assurance contre l'incendie furent créées à partir de 1750 : « la chambre générale d'assurance » en 1754 et la « compagnie royale d'assurances » en 1787. Ce n'est qu'en 1906, qu'un contrat d'assurance contre l'incendie a été proposé au tenancier du comité d'Oldenburg en Allemagne⁶.

Section 2 : Définition et principes de l'assurance

Dans cette section, nous avons pour objectif de présenter les assurances dans leurs différentes dimensions : sociale, économique, juridique, technique et retracer leur évolution depuis l'antiquité. Pour mieux présenter le secteur d'assurance, nous allons donner sa définition, son principe de fonctionnement, les éléments et les acteurs intervenant lors de l'exécution de cette opération.

2-1 Définition de l'assurance

L'assurance est une opération par laquelle une partie « l'assuré » contracte moyennant un paiement, la prime ou cotisation, une prestation par une autre partie « l'assureur » en cas de réalisation d'un risque . On peut définir le risque comme un danger dont on peut envisager l'éventualité et dont on cherche à se prémunir.

L'assurance se définit comme une réunion de personnes qui, redoutant l'arrivée d'un événement préjudiciable, cotisent pour permettre à ceux qui sont touchés par cet événement de faire face aux dommages résultant.

⁵ BIGOT.G, « Droit des assurances : entreprises et organismes d'assurance », édition DELTA, 2^{ème} édition, paris, année 2000,pp.12.13.

⁶ HENRIET.D, ROCHET.J.K, op.cit., p.13.

Le mot assurance est d'origine latine : securus qui veut dire sur, d'où émane le terme assurance⁷: sécurité, sureté, secours.

2-1-1 Aspect économique de l'assurance: L'assurance est une activité qui consiste à transformer des risques individuels en risque collectifs en garantissant le paiement d'une somme (indemnité ou prestation) en cas de réalisation d'un risque.

L'assurance est un moyen de couvrir les conséquences financières des risques qui ne peuvent être éliminés par les mesures de prévention.

2-1-2 Aspect technique de l'assurance : L'assurance est une opération par laquelle un assureur organise, en mutualité, une multitude d'assurés exposés à la réalisation des risques déterminés et indemnise ceux d'entre eux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées.

Selon M. Joseph HEMARD : « l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait permettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assurance qui, prenant en charge un ensemble des risques, les compense conformément aux lois de la statistique⁸ ».

2-1-3 Aspect juridique de l'assurance : L'assurance est une convention ou un contrat de caractère synallagmatique et aléatoire selon les temps, duquel une partie appelée assureur s'engage, en échange du paiement d'une prime ou cotisation, unique ou annuelle, à fournir à une autre partie appelée assuré, une prestation en cas de survenance d'un événement déterminé tel que décrit par le contrat.

D'un point de vue juridique, « l'assurance est une convention par laquelle, en contrepartie d'une prime, l'assureur s'engage à garantir le souscripteur en cas de réalisation d'un risque aléatoire prévu au contrat, moyennant le paiement d'un prix appelé prime ou cotisation »⁹.

⁷ CUILBAULT, Eliach, « Les grands principes de l'assurance », édition DALLOZ, 6^{ème} édition, l'argus paris, année 2003. P.49.

⁸ CONSTANT.E, « Les grands principes de l'assurance », Edition l'argus de l'assurance, 10^{ème} édition, paris, année 2011, p57.

⁹ LAMBERT.F.Y, « Droit des assurances », édition DALLOZ, 11^{ème} édition, paris, 2001, p.38.

2-2 Rôles de l'assurance

L'assurance joue un rôle social de poids par son intervention lors de la survenance d'événements malheureux auxquels sont confrontés les individus. Elle incarne également un rôle économique très important par la sécurisation de l'activité des différents acteurs économiques, et par la mise à leur disposition de capacités de financement.

2-3 Les bases techniques de l'assurance

Une opération d'assurance repose sur l'existence d'un certain nombre d'éléments et conditions de son aboutissement, elle s'appuie sur l'existence d'un risque, le paiement d'une prime et la promesse d'indemnisation du dommage à travers la prestation. Pour bien comprendre le secteur des assurances ou bien l'opération des assurances, il est utile de définir ses éléments et les acteurs constitutifs.

2-4 Les acteurs d'une opération d'assurance

2-4-1 L'assuré : c'est la personne sur laquelle repose le risque, les biens, les actes, la vie contre les différentes risques avec un versement d'une somme (prime ou cotisation).

2-4-2 L'assureur : est celui qui s'engage, en contrepartie d'une prime ou cotisation, à payer l'indemnisation¹⁰ prévue dans les assurances de dommages, le capital ou la rente dans les assurances de personnes. L'assureur est, en règle générale, une personne morale, une société ou une compagnie qui gère la mutualité de l'assuré.

2-4-3 Le souscripteur : étant la personne physique (exemple le chef de la famille pour le compte de ses enfants), qui conclut le contrat avec l'assureur (signe le contrat d'assurance) et s'engage à lui payer les primes. Les dépositions légales sur l'assurance vie emploient le terme « contractant ».

2-4-4 Le bénéficiaire : est la personne physique ou morale qui reçoit la prestation (indemnité ou prestation forfaitaire), que l'assureur verse en cas du sinistre. Généralement, c'est la personne au profit de laquelle l'assurance a été souscrite (l'assuré). Lorsque ça concerne une autre personne, il s'agit dans ce cas, d'un tiers.

¹⁰ PHILIPPE trainer, PATRICK thourot, « Gestion de l'entreprise d'assurance », édition Dunos, Paris, année 2007, P.17.

2-4-5 L'expert : est chargé d'évaluer le montant des dommages ainsi que la recherche des causes des sinistres dans les branches les plus techniques.

2-4-6 Le tiers : le tiers est toute personne complètement étrangère au contrat d'assurance, mais qui bénéficiera de la prestation en cas de réalisation du risque, dans les assurances de personne (assurance en cas de décès).

2-5 Les éléments d'une opération d'assurance

On peut citer les éléments d'une opération d'assurance donnés ci-dessous.

2-5-1 Le risque : il peut être appréhendé comme étant cette probabilité qu'un dommage puisse survenir.

Pour se protéger contre cette probabilité, le particulier ou le professionnel va solliciter une assurance. L'assurance va¹¹ ainsi prendre en charge la couverture du coût financier engendré, selon les termes conclus dans le contrat d'assurance. On parle alors de « risque assurable ».

Ce risque doit être aléatoire, futur, licite, involontaire, réel (le bien doit exister, et assez courant pour permettre de calculer sa probabilité, il ne doit pas être trop courant car il serait alors trop certain).

L'aléa est le caractère principal de tout contrat d'assurance. Il peut porter sur la survenance ou non survenance d'un événement, à l'exemple du vol, mais aussi sur la date de réalisation d'un événement à l'exemple de l'assurance décès.

a- Le risque assurable : il est cette capacité dont le risque peut jouir à être raisonnablement pris en compte par le droit des assurances et à se trouver par conséquent éligible à une garantie contractuelle¹². L'assurabilité renferme ainsi la qualité de ce qui peut être assuré, les circonstances menaçantes pour les personnes ou pour les biens qui peuvent faire l'objet d'un dispositif assurantiel.

b- Le transfert du risque à l'assureur : l'assuré, moyennant une prime ou cotisation, transfère le risque qu'il encoure à l'assureur, lequel s'engage à le couvrir en cas de survenance de l'événement assuré.

¹¹ MRABET.N, « Bien utilisé les assurances », édition de l'épargne, année 1990, p.22.

¹² HASSID.A, Introduction à l'étude des assurances économiques, Alger, édition ENAL, année 1984, P.93.

c- L'homogénéité de risque : le risque est classé dans des catégories de façon à leur donner une grande homogénéité. Les risques du particulier ne sont pas mélangés avec les garanties accordées pour une usine. Les premiers sont des risques industriels avec des possibilités d'inflammabilités importantes, des stockages considérables et des machines coûteuses.

d- La dispersion des risques : la concentration de biens assurés à un même endroit dans une même région, par le fait de la propagation, de la densité d'un événement (Catastrophe naturelle ou technologique), alourdir la charge financière de l'assureur.

e- La division du risque : l'assureur ne doit accepter qu'une fraction d'un gros risque menaçant la mutualité en recourant aux techniques de division des risques.

2-5-2 La prime : c'est la contribution que verse l'assuré¹³ à l'assureur en échange de garantie, qui lui est accordée ; elle est payable au départ de l'opération d'assurance ou de l'année d'assurance, d'où son nom de prime. Lorsque l'organisme d'assurance est une société mutuelle ou à forme mutuelle dans laquelle l'assuré est en même temps un sociétaire, la prime s'appelle « cotisation ». Autrement dit, la prime est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée. La prime correspond principalement au coût du risque auquel il convient d'ajouter les frais de fonctionnement de l'assureur et les taxes éventuelles. Il existe trois types de primes : la prime pure, la prime nette et la prime totale.

a- La prime pure : la prime pure d'un risque est celle permettant à l'assureur de régler les sinistres frappant la mutualité des assurés. Elle est appelée également prime de risque ou encore prime d'équilibre ou même prime technique. La prime pure se calcule :

$$\text{Prime pure} = \text{Fréquence des sinistres} \times \text{coût moyen}$$

b- La prime nette : la cotisation nette, dite commerciale, permet de faire face aux changements des frais d'acquisition et de gestion. Elle résulte de l'addition de la prime pure et les chargements nécessaires, elle se calcule comme suit :

$$\text{Prime nette} = \text{prime pure} + \sum \text{des charges}$$

c- La prime totale : la prime totale est la somme payée par le souscripteur. Elle est égale à la prime nette augmentée des frais accessoires, elle se calcule :

$$\text{Prime totale} = \text{prime nette} + \text{frais d'accessoires} + \text{frais d'impôt et taxe}$$

¹³ COUILBAULT, LATRASSE.M, op.cit., année 2002, p.46.47.

2-5-3 La prestation de l'assureur : l'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque consiste à exécuter une prestation. Il s'agit du versement d'une indemnité destinée :

- Soit à l'assuré, exemple : assurance incendie,
- Soit à un tiers, exemple : assurance de responsabilités,
- Soit au bénéficiaire, exemple : assurance vie (en cas de décès).

Figure n°1 : Différentes primes d'assurance

Prime pure
=
(Fréquence x Coût moyen)
+
Chargements D'acquisition et de gestion
=
Prime Nette
+
Frais Accessoires
+
Taxes
=
Prime Totale (Prime TTC)

Source : Etabli par nos soins à partir des lecteurs théoriques.

Il existe deux sortes de prestations :

- Des indemnités qui sont déterminées après la survenance du sinistre, en fonction de leur importance.
- Des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription du contrat, avant la survenance, à titre d'exemple : assurance vie.

2-5-4 La compensation au sein de la mutualité : les assurés qui cotisent par des versements de prime, pour faire face aux conséquences d'un même risque, constituent une mutualité. C'est grâce à ses versements que l'assureur pourra indemniser ceux qui auront été sinistrés. L'assurance est donc l'organisation de la solidarité entre les assurés contre la survenance d'un même événement :

- Si le risque s'aggrave, l'ensemble de la mutualité devra s'acquitter d'une prime plus élevée.
- Si le risque diminue, la prime de chacun diminuera.

2-6 Typologie des contrats d'assurances

Pour bien cerner l'opération d'assurance, il est indispensable de comprendre le sens des termes proposés à l'industrie des assurances, il est donc utile de revenir sur la définition d'un contrat d'assurance, de présenter ses éléments, ses acteurs constitutifs et ses caractéristiques.

2-6-1 Un contrat d'assurance : le contrat d'assurance est un accord passé entre ¹⁴un assureur et un assuré pour garantir un risque : l'assureur accepte la couverture du risque, le souscripteur s'engage à payer la prime convenue. Il s'agit d'un lien juridique obligeant l'assureur et l'assuré, respectivement, à garantir le risque, à payer la prime.

Il y a deux grands types de contrat d'assurances, bien que plusieurs puissent être couverts simultanément par le même contrat.

a- L'assurance de personne : les assurances de personne ont pour objet de protéger la personne même de l'assuré :

- Soit « **en cas de vie** » (assurance vie) sous formes de capitalisation donnant lieu au versement d'un capital ou d'une rente après une certaine date.
- Soit « **en cas de décès** » (assurance décès) donnant lieu au versement d'un capital au bénéficiaire,
- Soit par **une assurance maladie** : l'assurance complémentaire santé, l'assurance hospitalisation...

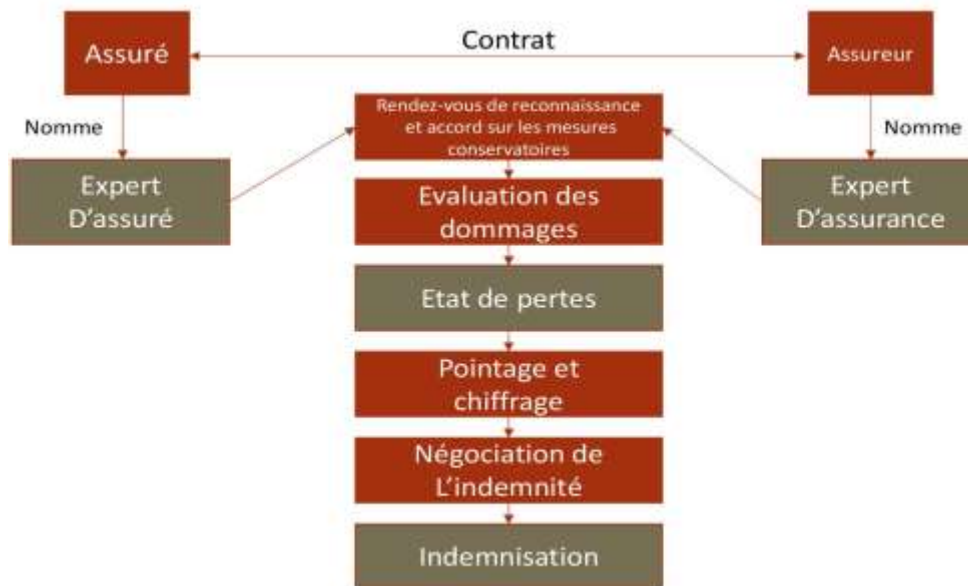
b- L'assurance de dommage : elle donne droit à une indemnité, normalement au montant du préjudice dû à un événement accidentel et involontaire (assurance accident)¹⁵, appelé sinistre :

¹⁴S-YNAT, « bases technique de l'assurance », édition DELTA, novembre année 2009, P.06-07.

¹⁵S-YNAT, année (2009) op.cit.p55.

- **Assurance de tiers** : responsabilité civile.
- **Assurance de biens** : contre les accidents, incendie, vol (automobile, habitat)
- **Assurance dans la construction** : Assurance dommage à l'ouvrage et assurance décennale.

Figure n°2 : Fonctionnement d'un contrat d'assurance



Source : [Expertises-alain-court.fr/gestion-de-sinistre/](http://expertises-alain-court.fr/gestion-de-sinistre/)

2-6-2 Les caractéristiques du contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est soumis au principe de consensualisme ; le contrat est parfait dès la rencontre des volontés de l'assureur et du souscripteur. Toutefois, la loi exige la rédaction d'un écrit, non pour la validité du contrat, mais pour sa preuve. Ainsi, l'article 11 du code des assurances stipule : « le contrat d'assurance doit être rédigé par écrit, en caractères apparents¹⁶ ».

***Le contrat d'assurance est un contrat synallagmatique** : les engagements qui résultent du contrat sont réciproques ; l'engagement de garantie que prend l'entreprise d'assurance ayant pour contrepartie l'engagement de payer la prime que prend le souscripteur.

***Le contrat d'assurance est un contrat aléatoire** : l'évènement en considération duquel le contrat est conclu est aléatoire. En revanche, la garantie que l'assureur apporte, en contrepartie

¹⁶ <http://cours-de-droit.net/le-rôle-sociale-et-économique-de-l'assurance-a121606612/>, 05 juin 2019, (consulté le 20 septembre 2021).

du paiement de la prime, a un caractère certain. Autrement dit, si un sinistre survient, ce qui reste aléatoire bien entendu, il ne s'agira que de mettre la garantie.

***le contrat d'assurance est un contrat à titre onéreux :** on peut s'engager à garantir le paiement des indemnités en contrepartie d'une prime que le souscripteur doit lui verser.

***Le contrat d'assurance est un contrat d'adhésion :** on peut admettre que le contrat d'assurance est un contrat d'adhésion. Il est ramené au niveau d'un banal contrat de vente pour une grande masse de particulier. L'assureur impose ses conditions, souvent dans le cadre de contrat types.

Section 3 : La spécificité de l'assurance et les techniques de division des risques

L'inversion de cycle de production permet à l'assuré de réaliser souvent des bénéfices, mais lorsqu'un risque est trop important pour être pris en charge par l'assureur seul (exemple le cas d'un risque industriel), celui-ci recourt à trois techniques de division des risques qui peuvent être mises en œuvre en même temps : la coassurance, la réassurance et la rétrocession.

3-1 L'inversion du cycle de production

L'assurance est un cycle économique inversé, selon lequel l'assureur fixe d'abord son prix de vente (la prime) avant de connaître son prix de revient (le coût du sinistre). Les assureurs raisonnent également en termes d'équilibre de flux.

L'avantage de l'inversion du cycle de production est que la trésorerie de l'assurance est toujours alimentée, car elle reçoit les primes avant l'indemnisation. L'inconvénient réside dans le fait que parfois l'indemnisation est plus coûteuse que les primes reçues à cause des mauvais calculs dans les prévisions.

3-2 La coassurance

La coassurance consiste en un partage proportionnel d'un même risque entre plusieurs assureurs. Chacun accepte un certain pourcentage du risque, reçoit en échange la prime et en cas de sinistre, sera tenu au paiement de prestations dues. Le pourcentage accepté par chaque assureur est fonction des capacités financières de chacun. Chaque coassurance n'est tenue qu'à concurrence du pourcentage (appelé « quote-part ») qu'il a accepté.

La coassurance présente quelques particularités de fonctionnement que nous essayerons de présenter à travers un exemple explicatif. Lorsqu'un assureur s'associe avec d'autres

assureurs pour assurer ensemble un même risque. L'assureur x est sollicité pour assurer une usine d'explosifs. Le risque est élevé et monsieur x calcule une prime d'assurance en conséquence. Le contrat est signé et désormais l'entreprise peut compter sur monsieur x en cas de dégât dans l'usine. Monsieur x lui va alors faire appel à deux autres compagnies d'assurance pour garantir le risque. Il contacte alors deux assureurs y et z. Après étude de dossier, x, y et z conviennent de se partager la prime d'assurance et de garantir le risque ensemble. Monsieur x encaisse 50% de la prime et redistribue 25% à monsieur y et 25% à monsieur z. En cas de sinistre, si le risque se réalise, monsieur x devra alors rembourser 50% des dégâts et y et z également 50% (25% + 25%).

La coassurance n'est pas nouvelle en pratique, elle a fait ses preuves notamment pour ce qui est d'assurer les risques moyens importants qui, à l'échelle humaine classique, représentent déjà des sommes d'argent assez conséquents¹⁷.

3-3 La réassurance

La réassurance est une opération par laquelle une société d'assurance (cédante) s'assure elle-même auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour une partie des risques qu'elle a pris en charge.

Autrement dit, la réassurance c'est l'assurance des sociétés d'assurance. Elle est considérée comme une répartition verticale du risque, par laquelle l'assureur transfère une partie de ces risques à un autre assureur, appelé réassureur qui n'est pas en relation contractuelle avec l'assuré.

3-3-1 Les différentes formes de réassurance

Lorsqu'une compagnie d'assurance décide de réassurer, elle a le choix entre deux types de réassurance, à savoir la réassurance proportionnelle et la réassurance non proportionnelle.

a- La réassurance proportionnelle

En réassurance proportionnelle, le réassureur reçoit une proportion de la prime et s'engage à participer pour cette même proportion au paiement de la prestation garantie en cas de réalisation du risque. Il existe deux formes de réassurance proportionnelle :

¹⁷ HASSID.A, op.cit.,1984, p.93.

-La Quote-part : La totalité des affaires entrant dans le champ d'application de la réassurance est cédée par l'assureur au réassureur selon la Quote-part fixée (dit taux de cession) et dans la limite de l'engagement maximum du réassureur défini. Le réassureur participe aux paiements des capitaux garantis dans la même quotité en cas de réalisation des risques couverts.

-l'Excédent de plein : dans ce type de réassurance, la cédante définit un montant appelée « Rétention »¹⁸ qui correspond à son engagement sur chaque affaire. Pour les assurés dont les capitaux garantis cumulés dépassant ce plein, la part cédée en réassurance s'appelle l'excédent de plein. L'engagement maximum de réassureur est en général égal à un multiple du plein de conservation. La somme de plein de conservation et de l'engagement maximum du réassureur donne le « plein de conservation ».

b- La réassurance non proportionnelle

Il s'agit pour un assureur de fixer un montant au-delà duquel il ne remboursera pas un sinistre et fera alors appel au réassureur. C'est une sorte de franchise dont la prime varie en fonction du risque et du montant de la franchise.

En plus de cet objet principal de la réassurance, d'autres motivations, non moins importantes, justifient l'opération de la réassurance, nous pouvons citer :

- L'augmentation de la capacité de souscription ; la réassurance permet à l'assureur de souscrire des risques aux montants supérieurs à sa capacité propre.

- Le financement des activités de la cédante ; du fait des avances sur sinistre et des dépôts constitués, la réassurance contribue à renforcer la trésorerie de la cédante.

- L'homogénéisation du portefeuille de la cédante ; la cession en réassurance sur les capitaux importants permet de ramener la part conservée par la cédante au même niveau que l'ensemble des autres souscriptions.

- La dispersion ; la réassurance, du fait de son activité internationale, permet la répartition des risques.

- La sécurité ; sur le plan commercial, la réassurance a l'avantage sur la coassurance d'être invisible aux yeux du client et de ne pas poser de problème de concurrence.

3-3-2 Le fonctionnement de la réassurance

L'assureur entre en relation avec un réassureur pour transférer une partie du risque qu'il a contracté avec un client. Dans ce cas, l'assureur doit reverser une prime d'assurance au

¹⁸ JOSEPH LUC. Foding, ZOKAYE. djibo, « Pratique de la réassurance vie », édition DAKAR, 2006, p.06.

réassureur. Cette prime sera calculée en fonction du risque. L'assureur devient alors un client qui doit s'assurer pour garantir un risque qu'il pense ne pas pouvoir couvrir seul. L'assureur, qui est en affaire avec un réassureur, devra alors procéder à la souscription d'un contrat d'assurance.

L'assureur achète une garantie au réassureur et lui reverse une prime pour lui transférer une partie du risque¹⁹. Ainsi, si le risque pour lequel l'assureur assure se réalise, il ne devra pas payer en totalité le montant des remboursements. Comme tout assuré, en cas de sinistre, l'assureur va déposer une requête auprès du réassureur pour ce faire rembourser une partie des dégâts.

3-4 La rétrocession

Lorsque un réassureur se réassure lui-même auprès d'un autre réassureur, cela s'appelle la rétrocession, le réassureur sera appelé rétrocedant et il rétrocède tout ou une partie de son risque auprès d'un rétrocessionnaire. On peut parler de coréassurance de réassurance en cas de cession proportionnelle.

Conclusion de chapitre I

L'assurance est un secteur économique indispensable au bon fonctionnement et au développement de l'environnement économique du pays, c'est aussi une activité qui permet aux particuliers de protéger leur patrimoine à une échelle collective lorsque cela s'avère inaccessible à l'échelle individuelle. Le produit d'assurance est vendu par les entreprises d'assurance sous forme d'un contrat entre l'assureur et l'assuré. L'assurance répond à un besoin impérieux des individus de se prémunir contre la survenance de certains événements affectant leur personne ou leurs biens. Ainsi, l'assurance contribue à la sécurité de l'homme et ses activités.

¹⁹JOSEPH LUC. Foding, ZOKAYE, op.cit. pp 12.13.

Chapitre 2

*Les assurances comme source de
financement de l'économie*

Chapitre II : Les assurances comme source de financement de l'économie

Introduction

L'assurance est une source de financement stable dans l'économie, car elle favorise le crédit et l'investissement dans une perspective de long terme. De ce point de vue, les compagnies d'assurance sont bien plus « tournées vers l'avenir » que les autres entreprises.

Les économistes ont été amenés à distinguer le développement et la croissance. Selon François Perroux²⁰, la croissance est « l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en terme réel ». Par contre, « le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux qui rendent la nation apte à faire croître, cumulativement et durablement, son produit réel global ²¹».

Le développement signifiait l'obtention d'une croissance économique significative sur une longue période. Dans la conception, proposée par les dirigeants occidentaux, le développement apparaît comme un idéal à atteindre, un concept « prêt-à-porter » ou « prêt-à-utiliser » ou encore une recette qui peut être apprêtée dans toutes les parties de globe en suivant le mode d'emploi donné par les occidentaux. Cette recette permettra de sortir des ornières du sous-développement et d'atteindre « l'état de grâce » du développement. Dans une telle vision, le développement devient à la fois le processus et la finalité²². Les idées de progrès, de croissance et d'avancement scientifique présentes dans le concept de développement du président Truman, représentent l'essence même de cette vision du développement.

Section 1 : Eléments conceptuels sur la croissance et le développement économique

La croissance économique permet le développement et pour que la croissance économique s'amorce, il faut un certain niveau de développement. Les deux sont donc interdépendants.

²⁰ FRANÇOIS Perroux, « l'économie du XXème siècle », édition Puf, paris, 1964, P.155.

²¹ Dictionnaire économique et social, paris, édition Hatier, 1990, p.115.

²² JEANS, Ronald , « Définir le développement : historique et dimension d'un concept plurivoque », édition Montréal, février 2001, p.15.16.

1-1 La croissance et le développement économique

La croissance et le développement sont employés comme des synonymes, mais on donne aux deux mots un sens tout à fait différent. Face au phénomène d'expansion d'une économie, le développement constitue l'aspect relatif à « l'économie politique » de l'expansion, tandis que la croissance en est l'aspect lié à la théorie économique. Sous son aspect méthodologique, la croissance économique est une famille de modèles appartenant à la dynamique économique²³.

1-2 Les caractéristiques du développement économique

Le développement économique est l'un des indicateurs les plus importants de la croissance économique d'un pays. Nous devons également connaître les caractéristiques les plus importantes du développement économique :

-La réalisation des objectifs de développement sur la base de l'existence des stratégies commerciales appropriées visant à atteindre le taux de l'orientation vers l'amélioration de l'environnement interne de la société et le développement de l'économie locale du pays .

-La dépendance aux efforts d'auto-économie pour parvenir à un développement amélioré pour mettre en œuvre la planification dans les institutions économiques intéressée à poursuivre en permanence la croissance économique. .

-Tirer parti des technologies de pointe et des appareils électroniques, car ils fournissent un soutien approprié au développement économique, en investissant dans diverses capacités et énergies scientifiques et de connaissance, ce qui contribue au développement de nombreux domaines, dont les plus importants sont la recherche et l'éducation²⁴.

1-3 L'objectif du développement économique

Selon Michel Toda Rowe, le développement économique doit avoir au moins l'un des objectifs suivants :

²³ JR. Hicks, « La relation entre le développement et la croissance économique : cas du Vietnam », Mémoire présenté comme exigence ; de la maîtrise en administration des affaires, édition l'harmattan, décembre 2005, p.03.

²⁴ DWIGHT.H, PERKINS.S, « Economie du développement », édition américaine, 2006, p.28.

-Accroître la disponibilité et l'expansion des produits de base considérés comme essentiels pour la vie, tels que : nourriture, logement, protection, avec une meilleure connaissance et un grand intérêt pour les valeurs culturelles et humaine.

-L'élévation du niveau de vie, y compris l'offre d'emplois, qui non seulement améliore le bien-être matériel, mais plutôt celui-ci sera généré au niveau individuel de manière significative.

- Elargissant la gamme d'options économiques et sociales disponible pour les individus et les nations en débarrassant²⁵ de l'esclavage et de la dépendance.

Section 2 : L'assurance en tant qu'instrument d'épargne et investisseur institutionnel

La sphère financière des économies est de plus en plus complexe, présentant une grande diversité tant du point de vue des instruments que de celui des acteurs qui la composent. Cette complexité croissante vise à permettre au système financier d'assurer avec plus d'efficacité les missions fondamentales, à s'avoir la circulation de l'épargne, une diversification satisfaisante des patrimoines, et enfin une négociabilité des actifs la plus élevés possible.

2-1-l'assurance comme moyen d'épargne

L'assurance est considérée comme l'élément confondant de tous les obstacles sociaux et économiques et parfois même sécuritaire, par son avantage particulier à soutenir la personne investie en cas de sinistre, par conséquent, l'homme se hâtera depuis des temps immémoriaux d'inventer cette technologie qui lui fournit les conditions appropriées de production et de travail²⁶.

2-1-1 L'assurance comme dispositif d'épargne

L'assureur collecte, sous forme de primes, l'épargne des assurés. Cette épargne est redistribuée sous forme de prestations aux sinistrés et aux autres bénéficiaires des contrats. Entre ses deux opérations, la collecte des primes et la distribution des prestations, il s'écoule un certain laps de temps. Pendant ce délai, l'assureur doit mettre de côté les fonds recueillis auprès de ses assurés, afin de pouvoir en disposer dès que le besoin s'en fera sentir. Il constitue

²⁵ <https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use>.

²⁶ WAIL miloud, « Les déterminants modernes de la croissance économique dans les pays arabes et les moyens », le cas de l'Algérie, Egypte, étude comparative sur une période, doctorat, Université d'Algérie, 2012, p.16-17.

des provisions qui doivent à tout moment être suffisantes pour lui permettre de tenir ses engagements. Ces provisions sont donc une épargne destinée à payer les sinistres éventuels non encore survenus, mais dont le montant n'a pu encore être fixé avec précision (délai d'expertise, de procédure judiciaire...).

Les sommes provisionnées en vue d'être affectées au règlement des sinistres, devront théoriquement être conservées sous forme d'espèce, du moins lorsque le contrat d'assurance est à court terme (assurance répartition). En revanche, elles pourraient faire l'objet de placement et être prêtées à des tiers lorsque l'échéance du contrat est lointaine (risques de capitalisation). En fait, les assureurs ont besoin d'une importante trésorerie pour faire face à leurs engagements immédiats. Pour un assureur en état de fonctionnement normal, les dettes nées des contrats anciens sont payées aux moyens des primes perçues sur les contrats nouveaux. Le montant global des primes demeure à peu près constantes, des dettes nouvelles se substituant régulièrement aux dettes payées. Par conséquent, l'assureur dispose en permanence d'une épargne importante, dont il peut faire profiter les autres secteurs de l'économie nationale.

2-1-2 Les caractéristiques de l'épargne des assurances

La plupart des compagnies d'assurance commercialisent une gamme diverse de produits d'épargne, fonds communs, société d'investissement à capital variable (SICV), sociétés immobilières, bons de capitalisation, produits de retraite, etc. ces produits peuvent être classés en différentes catégories, en fonction des critères traditionnels de durée, de performance, de sécurité, ou de liquidité. En matière de produits d'épargne, une première ligne de partage doit distinguer les produits en fonction du preneur de risque, selon qu'il s'agit de l'épargnant lui-même, ou du collecteur d'épargne. Le deuxième trait distinctif étant le caractère contractuel de moyen et de longs termes de cette épargne. Cela est évident dans le cas de l'assurance-dommage, de la prévoyance, et de l'assurance en cas de décès ; la mutualisation des risques par l'assureur est un moyen efficace de protection. On pourrait même craindre, que le développement de l'assurance conduise à une réduction de l'épargne, tout au moins sous sa forme dite de précaution. L'épargne est d'autant plus abondante que davantage de risques sont couverts. C'est également vrai dans le cas de la capitalisation, qui peut apparaître comme une activité plus proche de l'activité financière que de l'assurance classique. L'épargne de capitalisation présente une triple caractéristique qui la distingue de toutes les autres formes d'épargne : le capital est garanti, un taux de rémunération minimum est garanti, des participations aux bénéfices de la gestion financière sont distribuées selon des principes arrêtés

à l'avance²⁷. Dans cette gamme de produits, le risque peut prendre des formes multiples : baisse générale du marché des actions, mauvaises performance d'une entreprise, retournement à la hausse des taux d'intérêt, défaillance d'un débiteur. L'épargnant est en outre associé, par la participation, aux résultats favorables de la gestion financière. La performance des produits est limitée à la baisse par un plancher fixé par avance, sans que soient plafonnées les participations aux bénéfices. Une telle prise de risque implique des fonds propres en quantité suffisante et une mutualisation. Cette large mutualisation s'exprime dans une double solidarité, celle qui lie un nombre raisonnable de générations d'épargnants et celle qui lie entre eux les épargnants et les actionnaires. L'organisation un peu complexe de cette mécanique et de cette solidarité prend une forme contractuelle. Une deuxième ligne de partage est celle qui distingue l'épargne sous mandat, de l'épargne « sous contrat ». Par le mandat, l'épargnant confie à un gestionnaire le soin de faire fructifier son épargne, celle-ci demeurant sa propriété et il en assume seul le risque ; le gestionnaire perçoit une commission, mais il n'inscrit pas les fonds gérés à son bilan ; il fait de la gestion pour compte de tiers.

Dans le contrat d'assurance, l'épargnant échange son épargne contre une créance sur les compagnies d'assurance ; les caractéristiques de cette créance sont fixées dans le contrat, et notamment celles relatives à la durée, les valeurs de sortie garanties à différentes échéances, et les modalités de participation aux bénéfices. Cet échange d'épargne « en risque » contre une créance garantie trouve son expression comptable dans le bilan de la compagnie d'assurance, où les engagements pris en cas de réalisation d'un risque ou d'un aléa prennent la forme de provisions techniques au passif, la couverture de ces risques étant représentée à l'actif. Ce trait distingue l'assureur d'autres professionnels de l'épargne, qui gèrent pour le compte de tiers, et dont les actifs gérés ne figurent pas à leur bilan.

La mécanique ainsi décrite est faite pour répondre à des besoins de moyen et de long terme, de six à trente-cinq ans ; six ans est la durée minimal pour bénéficier de l'incitation fiscale, et qui pourrait être bientôt portée à huit ans ; le temps nécessaire à la constitution d'une retraite²⁸, ou d'un complément de retraite. Il n'existe pas de chiffres mesurant l'épargne des compagnies d'assurance ; une estimation faite par une grande compagnie d'assurance-vie et de capitalisation conduit à une durée de vie moyenne du passif de l'ordre de huit à dix ans. La mutualisation des risques, et partant de l'épargne destinée à les couvrir, est la forme

²⁷ MICHEL berthzene, « L'industrie de l'assurance et financement de l'économie », revue de l'économie financière n°11, 1989, p.177.184.

²⁸MICHEL berthzene, « l'industrie de l'assurance et financement de l'économie », Op.cit., p.184.185.

contractuelle que celle-ci revêt pour l'assuré, la stabilité qui en résulte, donne à l'épargne des assureurs une qualité selon les besoins des entreprises et de l'économie.

2-2 L'assurance comme moyen d'investissement

2-2-1 La notion d'investissement

L'investissement est défini comme l'utilisation optimale des ressources disponibles dans la société provenant de l'épargne nationale, ce qui entraîne à son tour une augmentation du niveau de vie.

2-2-2 Les grands principes d'investissement des fonds d'autorité d'assurance

Chaque compagnie d'assurances doit prendre en compte certains règles ou principes lors de la détermination des canaux d'investissement et lors de la détermination du montant des fonds investis dans chaque domaine²⁹.

a) La valeur réelle des investissements de fonds : il existe deux types de garantie, à s'avoir la garantie nominale ou formelle et la garantie réelle. La garantie nominale consiste à s'assurer que le même montant d'unité monétaire est obtenu. La garantie réelle désigne la capacité de l'investisseur à récupérer un certain nombre d'unités monétaires qui ont un pouvoir d'achat au début et à la fin de l'investissement.

Certain experts considèrent ce principe comme l'un des principes les plus importants, en raison de la nécessité d'assurer la valeur des fonds investis face à la diminution du pouvoir d'achat.

b) Bénéfice et régularité du rendement : l'objectif principal de l'investissement est obtenir un rendement approprié (social ou économique). Un rendement qui soutient la situation financière des compagnies d'assurance pour être en mesure de remplir leurs obligations envers les assurés tout en assurant la régularité de rendement. L'augmentation du taux de profit des investissements que les compagnies d'assurance réalisent est le principal critère de succès de la politique suivie pour investir.

c) Diversification : Pour réduire les risques d'investissement, il est nécessaire de répartir les fonds investis entre les différentes activités économiques, une partie de ces fonds est affectée à des placements à court terme, afin de faire face aux obligation d'urgence de l'entreprise, et une

²⁹<https://uabonline.org> consulté le 16 février 2020.

autre partie de fond est affectée à des investissements à long terme afin d'obtenir un excédent de retour sur l'investissement et couvrir tout revenu d'investissement à court terme.

d) Liquidité : Il existe deux types de liquidité : la liquidité totale et la liquidité relative. La liquidité totale des actifs qui sont généralement divisés en terme de degré et de capacité à récupérer les unités monétaire investies dans un actif rapidement et sans réaliser de pertes importantes, en différentes sections en espèce sans encourir de pertes significatives, ce que l'on entend par liquidité total d'une facilité, c'est le ratio des fonds liquide et des actifs faciles à couvrir en espèces au totale des fonds investis, de sorte que la liquidité sera disponible si le pourcentage de fonds liquides et faciles à transférer dépasse les actifs difficiles à transférer. La liquidité relative signifie une comparaison entre l'actif d'une part et le passif d'une autre part, il s'agit de connaître les obligations et les répartir selon leur échéance, puis la nécessité d'avoir présenté des fonds suffisantes aux diverses obligation à leur échéance.

2-2-3 Les facteurs régissant l'investissement dans les compagnies d'assurance

Il ya deux principaux facteurs qui régissent la politique d'investissement de l'autorité d'assurance, le premier facteur est que l'autorité d'assurance emploie les fonds des autres (titulaire de polices), et ces fonds doivent être investis avec beaucoup d'attention. Le deuxième facteur, c'est que la nature des opérations effectuées par les agents d'assurance exige la nécessité d'avoir la capacité de convertir des actifs en argent liquide pour payer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles³⁰.

2-2-4La montée en puissance des Investisseurs Institutionnels

Les investisseurs institutionnels sont devenus des acteurs majeurs sur les marchés financiers, par l'importance de leurs transactions, leurs prises de participation dans le capital des entreprises et par leurs compétences et leurs moyens nécessaires pour appréhender les risques inhérents aux opérations sur les instruments financiers. Le développement considérable des différentes catégories des fonds d'investissement a été favorisé par plusieurs facteurs amorcés par la déréglementation mondiale des années 1980, par l'usage massif des nouvelles technologies d'information et de télécommunication (NTIC) dans le système financier à partir des années 1990.

³⁰<http://www.cairn.info> consulté le 29 mars 2020.

2.2.5 Les raisons de la progression des investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels sont devenus, au cours des années 1990, des acteurs prédominants dans l'économie mondiale en raison du rôle moteur qu'ils jouent dans l'internationalisation des marchés financiers. Ils occupent une place prépondérante et croissante dans l'économie mondiale suite au comportement des ménages en matière de placement, qui ont consacré une part importante de leur épargne financière à l'achat des produits offerts par les institutions financières. Ce comportement est dû essentiellement au phénomène démographique, suite au vieillissement de la population occidentale depuis le milieu des années 1980, la progression de cette catégorie d'individus d'âge mûre (la génération 40-60 ans) faisant écho au baby-boom, c'est-à-dire au pic de natalité enregistré à l'issue de la seconde guerre mondiale. Les investisseurs institutionnels ont beaucoup bénéficié de cette situation, du fait que la vieille génération se retourne vers la demande des actifs longs et risqués afin d'accumuler un patrimoine qui sert à financer sa retraite, après avoir satisfait tous les autres besoins (besoins d'équipements et remboursement des crédits sollicités lors de la jeunesse). En effet, la part moyenne des actifs détenus par les ménages de coopération et de développement économique (OCDE) et gérés par les investisseurs institutionnel est passée de 36 à 44 % des actifs financiers totaux entre 1995 et 2005³¹.

Section 3 : Le rôle du secteur des assurances dans le développement économique

L'assurance a un rôle important dans les sociétés modernes, car elle offre une protection aux individus et à leurs biens, et crée leur propre sécurité et protection contre les dommages et les pertes. L'assurance est un secteur important qui occupe une place dans l'économie des pays, elle contribue à stimuler l'activité économique.

3-1 La relation entre l'assurance et le développement économique

Le secteur de l'assurance a un rôle économique qui contribue à renforcer l'économie nationale et devient ainsi un facteur de production, l'assurance joue un rôle dynamique dans l'économie en apportant des garanties au capital et en assurant sa pérennité³².

3-2 Le rôle économique de l'assurance

L'assurance en service et activités vitales contribue à la croissance économique.

³¹<http://WWW.ocde.org>, consulté le 24 mai 2021.

³² LUCAS Patriat, « L'assurance et réassurance en Afrique », édition épargne sans frontière, 2016, p.90.

3-2-1 L'assurance est une activité de service

Le secteur de l'assurance est considéré comme l'une des composantes les plus importantes du secteur des services, car ses entreprises se spécialisent dans la vente d'un produit ou d'un service. Le rôle premier de l'assurance est d'apporter de la sécurité aux agents économiques ; un autre rôle non moins important, est sa contribution au financement des investissements³³.

3-2-2 Mobilisation de l'épargne

Une compagnie d'assurance joue un rôle vital, tout comme la situation à laquelle sont confrontées les banques commerciales ou les fonds d'investissement, de sorte que la compagnie d'assurance est une institution financière qui collecte l'épargne et les ressources financières qui en résultent. La capacité de la compagnie d'assurance à remplir ses obligations d'indemniser les déposants, pendant une certaine période, provient de sa capacité à suivre des politiques d'investissement efficaces et rentables à orienter leur épargne financière vers les meilleures opportunités d'investissement possibles. Cela se traduit par le choix d'un portefeuille d'investissement diversifié avec des rendements élevés qui sont une source importante pour la couverture en cas de catastrophe.

3-2-3 L'assurance protège l'économie nationale

Les compagnies d'assurances ont un rôle efficace dans la gestion des risques productifs qui affligent les institutions économiques, car elles visent à protéger l'économie nationale dans son ensemble, notamment en préservant l'unité de production des différents risques, et donc préserver le capital des institutions économiques.

3-2-4 Financement de l'économie nationale

Avec l'encaissement des primes d'assurance à la date d'échéance, la compagnie d'assurance investie les versements combinés consistent en l'achat de titres émis par des entreprises commerciales et publiques aux fins de financer leurs activités.

³³ PHILIPPE Trainer, PATRICK Thourot, op.cit., 2017, p.187.188.

3-2-5 L'assurance est une aide pour éliminer le chômage

Les compagnies d'assurances jouent un rôle important dans l'absorption d'une main-d'œuvre importante, elles cherchent à atténuer la gravité du chômage, étant donné que l'expansion de secteur de l'assurance créera de nouvelles opportunités d'emploi (administrateurs, experts,...)³⁴.

3-2-6 L'assurance est un moyen d'équilibre économique

A travers la réalisation de l'équilibre entre l'offre et la demande par l'élargissement de la portée de la couverture. Et cela en augmentant l'indemnisation des assurés ou la croissance sociale et économique obligatoire en période de boom économique.

3-3 L'assurance et les variables économiques

L'assurance joue un rôle important dans la réduction de l'inflation causée par l'augmentation de la masse monétaire en circulation, en atteignant un équilibre entre la demande et l'offre, en cas de boom économique, car une augmentation conduit à une épargne obligatoire de manière à limiter l'inflation en particulier.

Dans les pays en développement, cette mesure contribue à réduire la demande croissante de biens de consommation, car elle réduit la quantité du montant du revenu disponible en réduisant les primes d'assurance obligatoire. En période de récession, l'assurance augmente l'indemnité payable à l'assuré, et donc le niveau des dépenses augmente sur les biens et services, pour fournir une assurance pour les ressources financières et les investir dans des projets productifs.

Les biens et services offerts sur le marché et les procédures étatiques antérieures contribuent à accroître la demande effective, ce phénomène se manifeste de manière tangible dans les pays capitalistes soumis à de violents chocs économique pour les cycles économiques d'expansion et de récession.

3-3-1 La relation d'assurance avec la balance du paiement

L'assurance représente un élément de la balance du paiement, en particulier du solde des mouvements de capitaux, dans lequel les primes sont enregistrées. La balance du paiement est également liée aux opérations de l'investissement direct des sociétés de remboursement.

³⁴<https://www.cairn.info/revue-dynamiques-regionales-2016-2-page> consulté le 12 mai 2021.

3-3-2 La relation d'assurance avec le revenu national : l'importance de l'assurance dans l'économie apparaît à travers la relation entre le montant des primes d'assurance par habitant et le produit intérieur brut, (le pourcentage d'assurance ou ce qu'on appelle le taux de perméabilité).

L'assurance contribue à la formation du revenu national en réalisant une valeur ajoutée. La valeur ajoutée dans le domaine de l'assurance se calcule comme suit :

Valeur ajoutée = chiffre d'affaires total -(installation des personnes affectées + augmentation des réserves techniques + achat des biens et services intermédiaires).

Chiffre d'affaires total = primes obtenues pendant le cours (généralement un an) + les produits financiers³⁵.

3.4 Assurance comme stabilisateur économique

L'assurance joue un rôle clé de stabilisateur économique pour les ménages en période de crise, car elle permet de lisser la consommation des individus confrontés à des chocs, quelque soient de nature privée ou collective comme les catastrophes naturelles ou les crises financières. L'assurance-vie à annuités variables et l'assurance-chômage sont des produits qui assurent cette fonction de stabilisateur³⁶.

L'assurance est également une source de financement stable pour les marchés financiers et pour l'économie, car elle favorise le crédit et l'investissement dans une perspective de long terme. De ce point de vue, les compagnies d'assurance sont bien plus « tournées vers l'avenir » que les autres entreprises comme les banques.

L'assurance est une industrie financière qui se consacre à la gestion du risque des agents économiques. Elle occupe deux fonctions essentielles : la couverture du risque et le recyclage de l'épargne dégagée au sein de l'économie. A la base de l'assurance est l'aversion au risque. Les agents économique sont rétifs à prendre des risques, ce qui entrave l'innovation et freine l'activité.

³⁵ HEDBAWI Yasmine, « la nécessité de faire progresser le secteur de l'assurance et la nécessité de surmonter les obstacles », étude du marché Algérien, Mémoire de Magister, département des sciences économiques spécialité finance banque et assurance, université Msila, 2011/2012, P.61.

³⁶<http://www.ilo.org/impactinsurance>. Consulter le 15 juin 2021

3-5 L'assurance comme produit financier pour le développement

L'impact positif de l'assurance sur le développement ne fait aucun doute. Le mesurer reste délicat : le développement économique encourage celui de l'assurance, qui à son tour renforce l'économie.

L'impact sur la croissance est difficile à évaluer, étant donné que le rôle de l'assurance est difficile à distinguer de celui du secteur financier en général. L'assurance ne trouvera un terrain propice qu'en présence d'institutions financières complémentaires, qui permettent la monétarisation de l'économie et la diffusion de pratique commerciales, mais offrent aussi les moyens de la mutualisation des risques. L'assurance a également besoin de marché financier suffisamment élaboré et dynamique pour allouer de manière efficace l'épargne aux différents secteurs de l'économie. Une étude de la banque mondiale montre que l'assurance a un impact positif et significatif sur la croissance économique. Elle distingue l'assurance vie, dont l'impact n'est réellement significatif que sur les pays à haut revenu, de l'assurance non vie, dont l'impact est significatif sur tout le pays. L'un des principaux effets bénéfiques de l'assurance est son rôle de pourvoyeur d'épargne vers les secteurs actifs de l'économie. L'industrie de l'assurance est le plus important investisseur sur les marchés financiers³⁷.

3-6 Placement des assurances

Il signifie l'achat initial d'un produit d'assurance ou le renouvellement d'un produit existant à moins que l'assureur ne génère et traite indépendamment le renouvellement sans la participation ou l'implication de l'agent. Il ne signifie pas le service ou la modification d'un contrat existant qui n'implique pas que l'entité publique évalue les options d'achat ou de renouvellement d'un produit d'assurance³⁸.

En France, les placements de l'assurance vie représentent 75% du produit intérieur brut (PIB). Une société d'assurance commence par percevoir une prime avant d'avoir des sinistres à rembourser. Le ratio entre les primes perçues, et les remboursements versés n'est pas toujours à l'avantage de l'assureur, surtout dans les domaines très concurrentiel comme celui de l'assurance automobile. C'est alors sur le placement des liquidités disponibles dans le délai

³⁷<https://doi.org/10.3917/tfd.122.0007> consulter le 12 août 2021.

³⁸[https://www.lawinsider.com/dictionary/placement-of-insurance\(1\)](https://www.lawinsider.com/dictionary/placement-of-insurance(1)) consulter le 23 août 2021.

Chapitre II Les assurances comme source de financement de l'économie

entre versement de la prime et remboursement du sinistre que les assureurs réalisent l'essentiel de leur profit.

Conclusion de chapitre II

Le secteur des assurances est considéré comme l'un des secteurs économiques les plus importants en jouant un rôle important et fondamental dans la protection des personnes et les assurer contre les risques auxquels elles peuvent être exposées en réduisant les pertes potentielles. Il participe à bâtir l'économie nationale et à faire progresser le développement grâce à la sécurité et au confort qu'il offre et sa participation dans le financement de projets.

Chapitre 3

*Le marché des assurances et le
financement de l'économie en Algérie*

Chapitre III : Le marché des assurances et le financement de l'économie en Algérie**Introduction du chapitre**

Dans une économie moderne, couvrir des risques est une activité multidimensionnelle et complexe qui interagit avec de nombreux aspects de nos vies. L'importance du secteur des assurances ne se mesure pas uniquement par le nombre de personnes qu'il emploie dans un pays donné, ses encours et sa contribution au PIB (produit intérieur brut). Ce secteur joue un rôle plus fondamental dans le fonctionnement d'une économie, de nombreuses activités ne pouvant être exercées sans assurance. Ce chapitre s'articule autour de trois sections, la première section sera consacrée à présenter le secteur des assurances en Algérie depuis la période coloniale jusqu'à l'indépendance. Dans la deuxième section, nous allons analyser l'évolution du marché des assurances en Algérie. La troisième section est consacrée aux contraintes rencontrées par le marché des assurances en Algérie.

Section 1 : Evolution du secteur des assurances en Algérie

L'évolution de l'assurance en Algérie est en transposition complète de l'assurance française jusqu'à l'indépendance en 1962. Les autorités algériennes ont reconduit les textes français pour finalement mettre en place une réglementation proprement Algérienne.

1-1 L'histoire de l'assurance en Algérie**1-1-1 La période coloniale**

Cette période était caractérisée par le monopole des compagnies françaises sur le secteur d'assurance en Algérie. Cela se confirme en 1861 par la création d'une mutuelle incendie spécialisée pour l'assurance en Algérie et dans les colonies. Afin de répondre à la demande des colons-agriculteurs, des mutuelles sont constituées ; c'est le cas de la mutuelle centrale agricole en 1933 qui fait partie de la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles laquelle a été créée en 1907 et qui regroupe les mutuelles de Tunisie, Maroc et de l'Algérie³⁹.

³⁹ BOUAZIZ.C, « L'histoire de l'assurance en Algérie : Assurance et gestion des risques », vol 81 (3-4) octobre-décembre, 2013, p.270.

1-1-2 La période 1962-1966

A l'indépendance du pays, en attendant la mise en place d'une réglementation spécifique, le législateur algérien a reconduit par la loi 62-157 du 21 décembre 1962, tous les textes afin de sauvegarder les intérêts de la nation. A cette époque, 236 sociétés d'assurance étaient titulaires d'un agrément qui leur a été délivré en qualité de délégation ou d'agence spéciale de société mère ayant leur siège en France⁴⁰. Comme pour certain nombre de secteurs, au lendemain de l'indépendance, l'Etat algérien a décidé de récupérer le secteur de l'assurance par la promulgation de deux lois datées du 08 juin 1963. La loi n°63-197 permettant la création de la CAAR⁴¹, (compagnie Algérienne d'assurance et du réassurance) et l'institution de la réassurance légale et obligatoire pour toutes les opérations réalisées en Algérie. La loi n°63-201, qui est relative aux obligations et garanties des entreprises d'assurance, a suscité le départ massif des assureurs étrangers à l'exception de 17 compagnies agrémentées qui ont accepté de se soumettre à la nouvelle réglementation et obtenu l'agrément auprès du ministère des finances, parmi elles, on peut citer⁴² :

- La société algérienne d'assurance SAA, société mixte, dont 39% du capital social est égyptien.
- la caisse centrale de réassurance des mutuelles agricoles (CCRMA).
- la mutuelle algérienne d'assurance des travailleurs de l'éducation et de culture (MAATEC).

1-1-3 La nationalisation (1966-1975)

Après l'indépendance, le secteur des assurances en Algérie a fonctionné avec la logique de la souveraineté nationale ; l'Etat algérien a soumis aux compagnies étrangères, présentes sur le marché, la procédure d'agrément et la cession obligatoire de 10% de la souscription à la CAAR (Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance) qui a été créée, à cet effet, en 1964, avec le départ des compagnies étrangères. Outre la CAAR, seule la SAA (qui était une société Algéro-Egyptienne) et la STAR (Tunisienne) ont continué à exercer aux cotés des deux mutuelles d'assurance, l'une pour les risques agricoles CNMA et l'autre pour l'enseignement. En 1966, l'Algérie institue le monopole de l'Etat sur les opérations d'assurance par le biais de l'ordonnance n°66-127 du 27 mai 1966 portant, notamment, la nationalisation de la CAAR

⁴⁰ HAMDINE.S, hydra, B-mourad « compagnie central de réassurance », 50^{ème} édition, Alger, 2003, p.15-19.

⁴¹ <http://caar.dz>.

⁴² BELKAYD, lila, MHNA, yamin, « Evolution de l'effet de secteur des assurances sur la croissance économique », Mémoire de Master, département des sciences économique, université de Bejaia, 2012/2013, p.25.

spécialisée dans les risques transports et industriels, et la SAA pour les risques automobiles, les assurances de personnes et les risques simples ATEC⁴³.

1-1-4 La spécialisation (1975-1985)

Le monopole de l'Etat sur le secteur d'assurance a été doublé d'un monopole d'activité à travers la spécialisation des compagnies ; c'est ainsi que la CAAR a été spécialisé dans les risques industriels et de transport, et la SAA dans les risques automobiles, les risques simples et les risques de personnes.

La compagnie centrale de réassurance est créée en 1975. L'obligation a été faite aux compagnies d'assurance d'effectuer l'intégralité de leurs cessions au profit de la CCR spécialisé dans la réassurance.

En 1982, la spécialisation a été accentuée par la création de la CAAT (Compagnie Algérienne d'Assurance et de Transport) spécialisée dans les risques de transport, prenant une part de marché de la CAAR qui détenait le monopole en ce qui concerne les risques industriels⁴⁴.

1-1-5 L'ouverture et la libéralisation dumarché à partir du 1995

L'ordonnance n° 95-07 du 25janvier 1995 supprime le monopole de l'Etat sur le marché d'assurance, permettant la naissance des compagnies privées. Cette ordonnance a aussi entraîné la réduction du nombre de garanties dont la souscription est obligatoire. C'est ainsi que la liste ne comprend plus principalement que les assurances de responsabilité civile visant à garantir le paiement des réparations des victimes d'accidents, à l'exception du secteur public lequel demeure concerné par l'assurance incendie obligatoire.

Une assurance obligatoire (CAT-Nat), contre les catastrophes naturelles, a été mise en application au début de septembre 2004. Le système de contrôle des assurances reste à parfaire du fait des faiblesses qui sont à l'origine des lois adoptées le 17 janvier 2006, par l'assemblée populaire nationale. Son objectif est de soutenir le développement de l'assurance en général et l'assurance de personnes en particulier, pour en faire un instrument du développement économique et social du pays. Pour accélérer la libéralisation du marché, la loi autorise désormais les opérations étrangères à installer des succursales en Algérie. Les produits

⁴³ SEBA, Hadj mohamed. « *Historique du marché algérien des assurances* ». In : Bulletin de la Compagnie Centrale de Réassurance N°09, édition ALGEREASS, 1er trimestre, 2013, p.05.

⁴⁴ SEBA, HADJ Mohamed. Op.cit. p.06.

d'assurances pourront être vendus par des guichets bancaires et d'autres canaux de distribution, avec cette loi, le secteur ouvre ses portes toutes grandes⁴⁵.

1-2 Le marché des assurances en Algérie pour la période 2017/2018

A l'heure actuelle, l'Etat algérien a besoin de beaucoup de ressources financières pour la construction du pays. On sait aussi que les compagnies d'assurances du monde entier contribuent au financement et au développement de l'économie de leurs pays, à travers des investissements dans les banques, des primes d'assurances payées par la population. Le marché des assurances compte actuellement 24 sociétés d'assurances privés et mixtes, dont 13 sociétés de dommages, 08 sociétés de personnes, une société de réassurance, et deux sociétés spécialisées en assurance du crédit d'exportation et en assurance du crédit immobilier.

Les compagnies d'assurances et de réassurance sont au nombre de vingt-et-une, 10 sociétés publiques, neuf sociétés privées et deux mutuelles. Le phénomène nouveau est la création de filiale « vie » par certaines compagnies pour respecter la réglementation qui impose la séparation des activités dommages et vie en deux entités distinctes⁴⁶.

En 2017, la structure du marché des assurances reste inchangée, il reste composé de 12 compagnies d'assurances de dommages, 8 compagnies d'assurances de personnes, et trois autres spécialisées à savoir : la CCR, la SGCI et la GAGEX.

Les sociétés citées, ci-dessus, ont enregistré un chiffre d'affaires de 164.9Milliards DA, à la fin de 2017, réparti comme suit :

-Assurance direct : 133.6 Milliards DA, dont 13.4 Milliards DA au titre des assurances de personnes.

-Assurance spécialisées : 1.7 Milliards DA, dont 3.8 Milliards DA au titre des acceptations internationales.

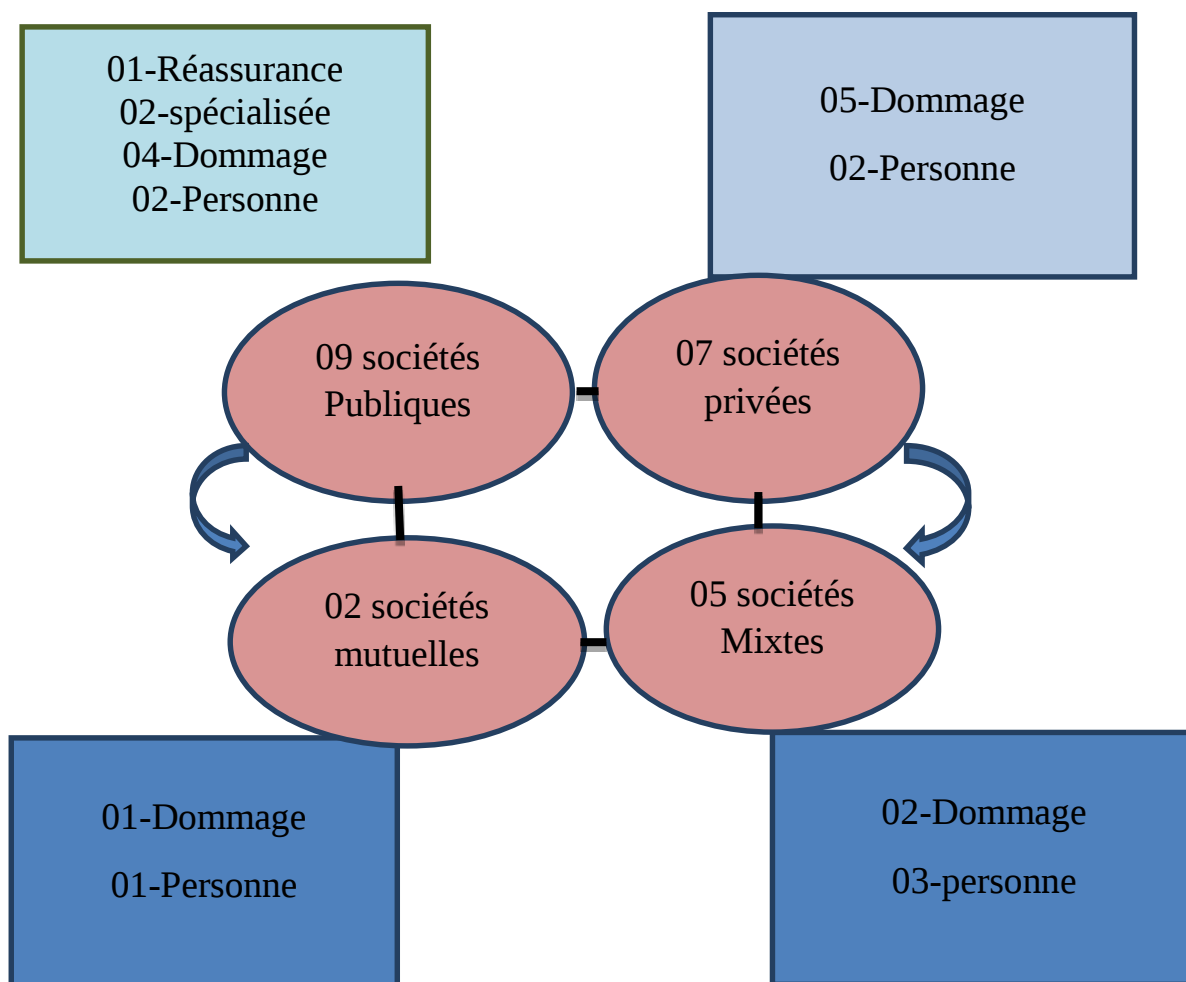
-Réassurance : 29.5 Milliards de DA, dont 3.8 Milliards de DA au titre des acceptations internationales⁴⁷.

⁴⁵ BOUAZIZ cheikh, Op.cit. p 286-287.

⁴⁶www.swissre.com, « revue de l'assurance » N°8, revue éditée par le conseil national des assurances, 2013, P.03-04.

⁴⁷ Rapport annuel des assurances en Algérie 2017.

Figure n°03 : Le marché des assurances en Algérie 2017



Source : Rapport annuel des assurances en Algérie 2017, p.06.

1-3 Les caractéristique du marché des assurances en Algérie

L'événement de nouveaux acteurs sur le marché ainsi que les réformes lancées par l'Etat depuis 2006 ont participé au développement de secteur d'assurance en Algérie. L'accroissement du niveau de la production a permis une légère amélioration tant de la part du secteur dans le PIB, que de la densité d'assurance (prime d'assurance/habitant). Le taux de pénétration est estimé à 0.81% pour 2017. Toutefois, malgré l'importance potentielle du développement qu'il recède, le marché algérien des assurances se caractérise avant tout par sa faiblesse relative.

La fin du monopole de l'Etat sur le secteur de l'assurance et l'ouverture de cette activité au secteur privé sont encore récentes (N°95-07 janvier 1995), ce qui explique le poids encore

prépondérant du secteur public qui représente près des $\frac{3}{4}$ du chiffre de l'assurance en Algérie. L'assurance automobile se taille avec 53.8% du total des primes émises. Conséquence d'une absence d'obligation légale dans ce domaine, le patrimoine immobilier reste l'un des parents pauvres de l'assurance algérienne. On estime que moins d'un logement sur dix est couvert par un contrat d'assurance. La création, dans le sillage du séisme qui a touché Boumerdes en 2003, d'une assurance contre les catastrophes naturelles CAT-NAT n'a pas permis à ce type d'assurance de décoller. L'assurance de personne participe à hauteur de 7.3% dans le total des primes souscrites contre plus de 60% dans les économies avancées. C'est le domaine où le potentiel de développement du marché apparaît comme le plus important.

Les principales caractéristiques du marché des assurances :

a)Prédominance des assurances de dommages : L'assurance automobile domine le marché avec une part de 50%, suivie des branches Incendie/CAT-NAT/Risque divers qui représentent 35% et la branche transport avec 4%.

b) Evolution des assurances de personne : La part des assurances de personnes, depuis la création de société spécialisées en assurance vie, est passée de 6% en 2006 à 10% en 2017.

c) Marché ouvert avec une croissance de la part de marché des sociétés privées : c'est un marché ouvert et compétitif. Près 75% du chiffre d'affaires du marché est réalisée par les sociétés publiques d'assurances y compris les sociétés mixtes, mais la part de marché des sociétés privées est en constante évolution et se situe globalement à hauteur de 25% en 2017.

Section 2 : Etude du marché des assurances en Algérie

Nous allons consacrer, cette section, pour l'étude du marché d'assurance en Algérie pour mieux comprendre la tâche du secteur des assurances dans le financement de l'économie.

La tendance remarquée de l'évolution du secteur des assurances fait apparaître une amélioration du chiffre d'affaires, depuis la déréglementation engagée et l'ouverture du marché en 1995.

Il y a lieu d'analyser les facteurs de cette évolution en termes de segmentation du marché et de l'apport de chaque branche, tout en s'intéressant aux grandes lignes de la dynamique de transformation.

2.1- Densité d'assurance et taux de pénétration

L'outil traditionnellement le plus utilisé pour juger du développement du marché de l'assurance, est le taux de pénétration de l'assurance. Le taux de pénétration se calcule en exprimant le total des primes d'assurances en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) du pays, et indique dans quelle mesure le secteur de l'assurance contribue à l'économie nationale. En tant que tel, le taux de pénétration fournit une bonne base chiffrée pour la comparaison internationale entre les différentes juridictions et régions⁴⁸.

En 2017, les dépenses par habitant sur les marchés avancés ont atteint en moyenne 4 847 dollars en termes nominaux (contre 120 dollars sur les marchés émergents). Sur ce montant, 3025 dollars ont été dépensés pour l'assurance vie et 1822 dollars pour l'assurance non-vie.

Les pays européens viennent en tête du classement des pays avancés. Le marché des assurances en Europe de l'Ouest a un poids considérable dans l'économie puisqu'il représente 7,78 % du PIB de ces pays. Le taux de pénétration (primes d'assurance en pourcentage du PIB) dans les pays avancés européens se situe entre 4,66% (Luxembourg) et 12,38 % (Pays-Bas).

En Algérie, le taux de pénétration en 2017 est de 0,81 % du PIB seulement. Ce taux reste faible et inférieur à celui des deux pays voisins qui est de 1,82 % en Tunisie et 2,95 % au Maroc. Quant à la densité de l'assurance (primes payées par habitant), elle passe de 2373 DA en 2016 à 2670 DA en 2017, soit de 33 à 34.5 Dollars en Algérie⁴⁹.

Tableau n°01 : Positionnement de l'Algérie par rapport aux autres pays africains (2017)

Pays	Part de marché mondial	Taux de pénétration
Afrique de sud	1,17 %	14,13 %
Maroc	0,06 %	2,95 %
Egypte	0,04 %	0,70 %
Nigéria	0,04 %	0,61 %
Algérie	0,03 %	0,81 %

Source : L'assurance dans le monde Swiss RE, revue Sigma n°03/2016/2017.

L'étude annuelle sur les marchés mondiaux de l'assurance réalisée par la deuxième compagnie de réassurance mondiale, **Swiss RE**, classe l'Algérie à la 64 place mondiale par le

⁴⁸[http://C:/Users/Admin/Downloads/21.consultation-call-fr-Web%20\(3\).pdf](http://C:/Users/Admin/Downloads/21.consultation-call-fr-Web%20(3).pdf) consulté le 19 novembre 2021.

⁴⁹ SADI.H, « Séminaire sur les assurances de personnes en Algérie », éditée par le conseil national des assurances, mai à août 2017, p125.

montant des primes encaissées (sur 147 pays étudiés), avec une part de marché mondiale de 0,03%, et à la 5e place en Afrique derrière l'Afrique du Sud (17e), le Maroc (52e), l'Egypte (58e) et le Nigeria (59e)⁵⁰.

L'Algérie, avec l'équivalent de 1,28 milliard de dollars de primes encaissées en 2017, participe à hauteur de 1,93% au marché de l'assurance du continent africain (71,37 milliards de dollars) qui lui-même ne représente que 1,54% du marché mondial de l'assurance (4 646 milliards de dollars), avec pourtant une population de plus de 1064,9 millions d'habitants. Hors Afrique du Sud (qui totalise à elle seule 76,33% du marché continental), l'Algérie représente 8,11% du marché africain.

Les raisons de la faiblesse du marché des assurances en Algérie sont avant tout l'absence de culture assurantielle dans le pays et la qualité des services offerts aux souscripteurs de contrats d'assurance. Selon le ministre des Finances, il appartient aux compagnies d'assurance d'être en mesure de capter les opportunités du marché. Un effort est par conséquent attendu des différents intervenants pour améliorer de manière conséquente, le niveau et les délais d'indemnisation, pour introduire de l'innovation dans des offres et pour communiquer avec le public. Les autres facteurs qui accentuent la faiblesse du marché sont le bas niveau de revenu des ménages et l'absence de marché financier structuré.

2.2- La Classification des compagnies d'assurances selon chiffres d'affaires en 2018

L'Entreprise qui avait, au terme de l'exercice 2017, une production de 399 millions de DA, a multiplié son chiffre d'affaires par dix (10) pour atteindre en 2018, 3 milliards de DA. Cette avancée significative résulte des choix stratégiques retenus à la suite de la levée de la spécialisation.

⁵⁰<http://www.mf.gov.dz/index.php/fr> consulter le 25 septembre 2021.

Tableau n°02 : Chiffre d'affaires pour chaque compagnie en 2018

Unités : Milliers DA

Rang	2018		Parts 2018	Evolution 2017-2018
	En DZD	En DZD		
Compagnies d'assurances de dommage				
1-SAA	27679000	231672	20.10%	4.34%
2-CAAT	2416000	201935	17.52%	4.32%
3-CAAR	15195000	127182	11.03%	0.27%
4-CNMA	14025000	117389	10.18%	7.79%
5-CIAR	10099000	84529	7.33%	10.08%
6-CASH- Assurance	94499000	79507	6.90%	-11.73%
7-Salama Assurance	5158000	43172	3.74%	7.75%
8-Aliance Assurance	5002000	41867	3.63%	4.16%
9-GAM	3859000	32300	2.80%	11.40%
10-2A	3849000	32216	2.79%	6.06%
11-Trust Algérie	3547000	29688	2.58%	29.17%

12-AXA Assurance dommage	2967000	24834	2.15%	-3.23%
Total compagnies d'assurance	125005000	1046291	90.75%	3.95%
Compagnie d'assurance de personne				
1-cardif El- Djazair	2603000	21788	1.89%	6.64%
2-SAPS	2066000	17292	1.51%	-0.43%
3-AXA Assurance vie	2046000	17125	1.48%	-17.13%
4-caraama Assurance	1695000	14187	1.23%	-20.39%
5-Macir vie	1413000	11827	1.03%	-1.46%
6-AGLIC	1302000	10898	0.95%	144.74%
7-TALA	119000	9366	0.81%	-39.51%
7-Le Mutualiste	482000	4034	0.35%	-4.37%
Total compagnies vie	12726000	106517	9.25%	-5.27%
Total général	137731000	1552808	100%	3.03%

Source : Direction général du trésor et direction des assurances 2017-2018

2.3 -La réassurance dans le marché d'assurance en Algérie

La couverture des grands risques se fait par appel à la réassurance. Ils sont pour la plupart réassurés sur une base facultative auprès de réassureurs étrangers cotés. Les compagnies directes mettent également en place des traités de réassurance pour couvrir les petits risques. L'activité de réassurance en Algérie est exercée, essentiellement, par la Compagnie centrale de réassurance (CCR) qui est le seul opérateur spécialisé en matière de réassurance sur le marché algérien. L'apport exceptionnel du Trésor public pour relever le niveau du capital social de la compagnie est passé de 5 milliards à 16 milliards de dinars. Dans le sillage de cette capitalisation, la CCR s'est vue octroyer la note de B+ par un cabinet de notation de renommée internationale⁵¹. Cela renforcera sa présence dans le marché international notamment en matière d'acceptation:

- Augmentation du taux de rétention en faveur de la CCR, et ce, afin d'utiliser les capacités nationales de réassurance.
- L'intervention de courtiers internationaux de réassurance est soumise à une autorisation préalable de l'autorité de contrôle des assurances.

La réglementation régissant l'activité de la réassurance prévoit :

- Une cession obligatoire au profit de la CCR, fixée à 50%, au minimum, du montant des cessions en réassurance.
- Un droit de priorité pour la CCR sur les cessions facultatives, pour peu qu'elle soit en mesure d'offrir des conditions au moins égales à celles offertes par les réassureurs étrangers.
- Le recours aux réassureurs étrangers, ayant au minimum une notation de BBB en vue de favoriser des programmes de réassurance présentant des niveaux de sécurité suffisants.

Par ailleurs, la CCR bénéficie de la garantie de l'Etat pour la couverture en réassurance des risques de catastrophes naturelles.

Le chiffre d'affaires, réalisé par la CCR en 2015 a atteint 16,4 milliards de dinars contre 13,5 milliards en 2011, soit une augmentation de 2,9 milliards de dinars.

⁵¹https://www.uar.dz/wp-content/uploads/2018/11/rapport_mf_2017.pdf consulté le 19 octobre 2021.

Sur un niveau de production de 16,4 milliards de dinars, 15,2 milliards, soit 93%, sont issus du marché local. Le reste, soit 1,2 milliard de dinars, provient du marché international. Le niveau de rétention reste supérieur à celui des rétrocessions. La rétention représente 55% du portefeuille de la CCR.

2.4- Evolution de la production globale des compagnies d'assurances (personne et dommage)

Dans ce tableau, on va montrer l'évolution de la production de l'assurance de dommage et de personne pour la période 2013/2019.

Tableau N°03 : l'évolution de la production de l'assurance de dommage et de personne pour la période 2013/2019.

Unité : Million de DA

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Société « dommage »	53 772	67 657	76 803	80 998	8 774	92 714	105 827
Société « personne »	17	227	536	715	901	6 916	8 168
Total	53 789	67 884	71 7339	81 713	8 713	99 630	113 995

Source : Ministère des finance « direction des assurances », la période 2013/2019.

Le niveau des primes émises est passé de 53,7 milliards de dinars en 2013 à 1 67.9 milliards de dinars en 2014, soit un taux d'évolution de 14%, cette variation positive est observée par l'ensemble des compagnies.

Toutefois, malgré l'important potentiel de développement qu'il recèle, le marché Algérien des assurances se caractérise avant tout par sa faiblesse relative. La production nationale à la fin 2018 est de 99,6 milliards de dinars, représentant 0,03% du marché mondial⁵².

⁵²<http://www.sgci.dz/>(consulté le 10/08/2021).

2.5- La Production du marché des assurances

2.5-1 La production du marché par branche d'assurance

La répartition des parts du marché algérien entre les assurances de dommages et celle des personnes reste stable, avec 90% et 10% respectivement, avec une légère amélioration au niveau des assurances de personnes.

Tableau N°04 : la production du marché par branche d'assurance

Unité : Milliards DA

Branches	Année 2016		Année 2017		variation	
	Montant	Parts	Montant	Parts	valeur	%
Assurance Dommage	118321	91%	120251	90%	1930	2%
Assurance personne	11240	9%	13434	10%	2194	20%
Total	129561	100%	133685	100%	4124	3%

Source : Direction général du trésor, direction des assurances.

a- Assurance de dommage

L'assurance des dommages permet d'obtenir une indemnisation en cas de sinistre, elle regroupe à la fois la protection de responsabilité et celle de biens.

-Assurance automobile : D'après la direction des assurances en 2017, la branche d'assurance automobile a connu une légère baisse qui s'élève à 111 Milliards DA, Elle reste toujours dominante en détenant 54% du portefeuille des assurances de dommage et 49% du totale du chiffre d'affaires du marché.

-Assurance dommages aux biens : d'après les données de la direction des assurances, la branche assurance de dommage aux biens a enregistré un volume de primes de 47.5 milliards

de DA, en hausse de 8% par rapports au 2016. Avec 40% du portefeuille des assurances de dommages, elle maintient sa deuxième position.

-Assurance transport : la branche d'assurance de transport a enregistré une baisse de 12% par rapport à 2016, elle reste à la troisième position dans le portefeuille de marché des assurances de dommage.

-Assurance risques agricoles : la branche risque agricoles a connu une baisse de chiffre d'affaires, passant de 2.3Milliards de DA en 2016 pour se situer à 1.6 milliards de DA en 2017, soit une régression de 28% par rapport à 2016.

-la branche assurance-crédit : la branche assurance-crédit a connu une évolution important. Son niveau de prime, passe de 50 milliards DA en 2016 à 152 milliards en 2017, soit une progression de 24%.

b- Assurance de personne

Depuis leur séparation des assurances de dommage, les assurances des personnes représentent un taux de 10% de parts de marchés. Elle reste sur une tendance d'évolution, notamment au titre de l'assurance vie/Décès.

Tableau n°05: La production du marché par branche d'assurance de personne pour l'année 2016/2017

Unité : Millions DA

Branche d'assurance de personne	Année 2016		Année 2017		Variation 2016/2017	
	Montant	Parts	Montant	Parts	valeurs	%
Accident	1596	14%	1694	13%	98	6%
Maladie	579	5%	156	1%	-424	-73%
Assistance	2819	25%	2961	22%	141	5%
Vie-Décès	3974	35%	5414	40%	1439	36%
Capitalisation	-	-	-	-	-	-
Prévoyance collective	2270	20%	3210	24%	939	41%
Total	11240	100%	13434	100%	2194	20%

Source : Direction générale trésorerie des assurances durant l'année 2017.

Les assurances de personne ont progressé de 20% par rapport à 2016. L'assurance vie/Décès a évolué de 36%, passant de 4 milliard de DA en 2016 à 5.4 milliards de DA en 2017.

2.5-2 La Production du marché par société d'assurance

En 2017, l'activité du marché est générée à hauteur de 60% par les sociétés publiques d'assurance, à 25% par les sociétés privées d'assurance, à 10% par la CCNMA et à 5% par les sociétés mixte.

Tableau n°06 : Production du marché par société d'assurance (En Million de DA)

Compagnie	Année 2016		Année 2017		Année 2018	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
SAA	26875	21%	26527	20%	-348	-1%
CAAR	15082	12%	15154	11%	72	0%
CAAT	22615	17%	23128	17%	513	2%
CASH	9887	8%	10761	8%	873	9%
GAM	3329	3%	3474	3%	136	4%
SALAMA	5019	4%	4787	4%	-232	-3%
TRUST ALGERIA	1338	2%	1077	2%	-195	-5%
ALLIANCE ASSURANCE	4565	4%	4802	4%	237	5%
CIAR	9182	7%	9174	7%	-8	0%
2A	3627	3%	3629	3%	3	0%
AXA Assurance Algérie Dommage	2569	2%	3066	2%	497	19%
CNMA	12649	10%	13012	10%	363	3%
Total Assurance de Dommage	118321	91%	120251	90%	1930	2%
MACIR VIE	1428	1%	1434	1%	6	0%
TALA	2191	2%	1850	1%	-341	-16%
SAPS	1697	1%	2075	2%	378	22%
Caarama Assurance	2069	2%	2129	2%	60	3%
CARDIF EL-DJAZAIR	1768	1%	2441	2%	673	38%
AXA Assurance Algérie vie	1550	1%	2469	2%	919	59%
Le mutuelliste	507	0.4%	504	0.04%	-3	-1%
AGLIC	30	0.02	532	0.04%	503	1686%
TOTAL Ass.personne	11240	9%	13434	10%	2194	20%
Total Général	129561	100%	133685	100%	4124	3%

Source : Direction générale du trésor et direction des assurances la période 2016/2018.

D'après les données du tableau 06, on constate que le montant de la production générée par les sociétés d'assurance de dommage à la fin de 2017 est de 120 milliards de DA, soit une évolution positive de 2% par rapport à 2016. Ce montant représente 90% de la production globale du marché des assurances.

Section 3 : Les contraintes liées au marché des assurances en Algérie

Le marché algérien des assurances a vécu des périodes de non stabilité dû à plusieurs facteurs : manque de confiance et absence de culture d'assurance, le caractère traditionnel de la société, la réglementation, le retard technologique en matière d'outils de gestion, la caducité du système d'information et la perception religieuse, un marché financier peu développé.

3-1 Le manque de confiance et l'absence de culture d'assurance auprès du public

Les difficultés rencontrées sont dues principalement à l'absence de culture d'assurance auprès de la population algérienne. D'une part, les citoyens ont une mauvaise perception de l'assurance, d'autre part, les assureurs, depuis des années, n'ont pas réussi à construire une relation de confiance avec les assurés, car cela dépend de la capacité des assureurs à tenir leurs engagements.

3-2 Le caractère traditionnel de la société algérienne en termes de solidarité en cas de malheur

Dans le cadre de vie traditionnelle, le citoyen n'était jamais isolé et abandonné à lui-même tant matériellement, moralement qu'en matière de sécurité. Engagé dans un réseau serré de relations et de solidarités, ses besoins peuvent être satisfaits au sein de la famille, groupe et communauté locale, et les jeunes jouent un rôle de sécurité face aux difficultés qu'un individu peut rencontrer à un âge avancé. La solidarité est une des valeurs de base de la culture algérienne et que, dans la pratique, la vie moderne a quelque peu disloqué ce système ancestral de solidarité. C'est pourquoi des sociétés comme les mutuelles sociales, de même que les coopératives de production ou les mutuelles de prévoyance, sont des structures adaptées pour un pays comme l'Algérie où elles prendraient le relais de la solidarité tribale et familiale.

3-3 -La réglementation

Le cadre réglementaire de l'ordonnance 06-04 du 20 février 2006 relative aux assurances accorde un délai de cinq ans jusqu'en juin 2011 pour séparer les compagnies

d'assurance qui commercialisent les assurances de dommages et les assurances de personnes, et impose aux compagnies qui souhaitent commercialiser des assurances de personnes de disposer de filiales spécialisées.

Le principal obstacle rencontré dans l'agrément d'agents généraux en assurances de personne se situe au niveau de la caution financière dont le montant égal à celui exigé en assurance de dommage, alors que le montant du capital social minimum exigé pour la constitution de société d'assurance de personne représente la moitié (1 milliards de DA) de celui exigé des sociétés d'assurances de dommage (2 milliards de DA).

La réglementation en vigueur sur l'intermédiation privée en assurance mérite d'être revue, enrichie et adaptée aux spécificités des assurances de personnes « qui se vendent et ne s'achètent pas »⁵³.

3-4 Le retard technologique en matière d'outils de gestion

L'assurance algérienne est très démunie en matière de réseau et d'outils de gestion, aussi bien pour le back-office que pour le Front-Office. Les logiciels présents dans les compagnies ont été développés en interne en fonction des besoins des différentes branches, et ne répondent donc pas aux besoins globaux des sociétés⁵⁴.

3-5 Les insuffisances du système d'information

Le secteur de l'assurance accuse un retard considérable en matière de système d'information. Les compagnies ne semblent actuellement en mesure de fournir une information globale exhaustive et en temps réel. Le décalage est d'autant plus surprenant que l'Algérie forme des informaticiens de très bon niveau⁵⁵.

⁵³ Revue d'assurance, N°12 p.62.

⁵⁴ BOUTALEB kouider, « L'industrie de l'assurance: réalité et perspectives dedéveloppement », colloque international, L'Université hassiba Ben Bouali – chelef, Le 03 et 04 décembre 2012, p.21.

⁵⁵ Rachida.B, Chenini.A, Op. Cit, p.19.

Conclusion du chapitre III

Nous avons consacré ce chapitre à l'étude de l'évolution du secteur d'assurance en Algérie et les obstacles rencontrés par le marché algérien des assurances. Le secteur des assurances a connu d'important changements après l'indépendance, nous avons constaté que le marché des assurances en Algérie est encore très peu développé, il révèle une faible demande de ses produits. C'est un marché en développement qui a besoin de plus d'ouverture. L'assurance recèle un potentiel non négligeable pour soutenir le développement du marché algérien, mais cela requière des efforts considérables de communication et de renforcement des dispositifs institutionnels de soutien à cette activité.



Conclusion Générale



Conclusion générale

Au terme de cette recherche, nous avons tenté de répondre à notre problématique de recherche dont le contenu est énoncé à travers la question principale suivante : Quelle est la place du secteur des assurances dans la couverture des risques et le financement de l'économie en Algérie ? Notre tentative de répondre à la question fondamentale posée, nous l'avons incarnée à travers trois chapitres. Notre étude du cadre réglementaire nous a permis de constater que le secteur des assurances en Algérie a enregistré, depuis la promulgation de l'ordonnance n°95-07 de 25 janvier 1995 relative aux assurances, de profonds changements touchant son évolution institutionnelle et économique notamment par son intégration progressive sur la scène mondiale. Le nouveau dispositif législatif et réglementaire, qui s'est matérialisé par cette loi, a eu pour effet immédiat de démonopoliser les activités de l'assurance et de réassurance, de favoriser l'installation d'organismes d'orientation et d'encadrement comme le conseil national des assurances. On peut dire que le secteur des assurances a un rôle important dans l'économie nationale à travers la sécurité qu'il procure à l'assuré et sa contribution dans le financement des projets économiques. En plus, il a une importance économique dans le domaine des transactions internationales, et par sa contribution dans le revenu national par la réalisation de la valeur ajoutée qui a atteint 144 milliards de DA en 2019, soit 0.7% de PIB.

L'étude de la structure du marché montre une prédominance des assurances de dommage qui présente un chiffre d'affaires d'une valeur de 120251 milliards de DA en 2017, ce qui présente 90% en parts de marché, contre une production réalisée par les assurances de personne durant la même année, d'une valeur de 13434 milliards de DA, ce qui représente seulement 10% du marché national des assurances. D'après le ministère de finance, le marché des assurances de personne compte 24 sociétés d'assurance, le marché national est aussi marqué par un secteur public productif que le secteur privé qui présente une évolution importante mais qui demeure insuffisante.

Enfin, nous pouvons dire que cette étude nous a permis d'avoir une idée claire sur le marché des assurances en général et en Algérie en particulier, d'un point de vue théorique mais pas vraiment sur l'aspect pratique à cause des restrictions sanitaires du Covid-19.

Pour conclure, nous suggérons quelques propositions pour améliorer le marché des assurances en Algérie :

- Accorder des facilitations pour que les investisseurs s'installent en Algérie.
- Développer la sensibilisation sur le rôle du secteur des assurances dans l'économie.

- Faire évoluer les métiers de l'assurance et contribuer efficacement à l'expertise.
- Former les cadres opérant dans le domaine de l'assurance selon les normes internationales pour répondre aux exigences du marché local.
- Améliorer la qualité des services et la communication envers le public.



Bibliographie



Ouvrages

1. BIGOT.g, « Droit des assurances : entreprises et organismes d'assurance », édition DELTA, 2ème édition, paris, année 2000.
2. CHAPUISAT Françoise, « Le droit des assurances », 1ère édition, presses universitaires de France, paris, année 1995.
3. COSTANT.E, « Les grands principes de l'assurance », édition l'argus de l'assurance, 10ème édition, paris, année 2011.
4. CUILBAULT.eliaich, « Les principes d'assurances », édition l'argus paris, 6ème édition, année 2003.
5. DWIGHT.H, PERKIN.S, « Economie du développement », édition Américain, année 2006.
6. FRONSOIS Perroux, « L'économie du XXème siècles », édition PUE, paris, année 1964.
7. HENRIET.D, rochet.J.C, « Microéconomie de l'assurance », édition economica, paris, année 1991.
8. JENS.B, BELLANDO.J.L, « Traité le droit des assurances », édition DELTA, année 1996.
9. JOSEPH. Luc, ZOKAYE.djibo, « pratique de la réassurance vie », édition DAKAR, année 2016.
10. LAMBERT.F.Y, « Droit des assurances », édition Dalloz, 11ème édition paris, année 2001.
11. MARTIN.A, « Technique d'assurance », édition faucher, paris, année 2016.
12. MRABET.N, « Bien utilisé les assurances », édition de l'épargne, année 1990.
13. PARTRAT.C, BESSON J.L, « Assurance non vie : Modélisation, Simulation », édition Economica, paris, année 2005.
14. PHILIPP.E, « Gestion de l'entreprise d'assurance », édition DUNOS, paris, année 2007.
15. TAFIANI.M.B, « Les assurances en Algérie, étude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », édition ENAP, Alger, année 1987.
16. TAURON.T, « Les assurances », édition publibook, paris, année 2004.
17. VERET Michel, CAVAILIE Patrice, « Management des risques pour un développement durable », édition DUNOD, paris, année 2009.

Thèses et mémoire

1. BENAHMED Katia, « Essai d'analyse de la relation entre l'assurance et la croissance économique en Algérie », mémoire du magister, option MFB, université Mouloud Mammeri, 2014.
2. BOUZAIA.N, CHAREF-KHODJA.S, « Le rôle des assurances dans le financement de l'économie : cas sociétés Algérienne d'assurances », mémoire de master en finance et comptabilité, option finance et assurance, université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, année 2018.
3. HEDBAWI. yasmine, « La nécessité de faire progresser le secteur des assurances et la nécessiter de surmonter les obstacles : étude de marché Algérienne », mémoire de magister, département des sciences économiques, spécialité finance banque et assurance, université Msila, année 2016.e développement et la croissance économique : cas du Vietnam », Mémoire présenté comme exigence ; de la maitrise en administration des affaires, édition l'harmattan, décembre 2005, p.03.

Article et revues

1. BOUAZIZ.C, « L'histoire de l'assurance en Algérie : Assurance et gestion des risques, vol 81 (3-4) octobre-Décembre, Alger, 2013.
2. BOUBELA.A, PANSARD.F, « Les investisseurs institutionnels et l'épargne de retraite », revue d'économie international, n° 96, édition la doc, la France, année 2003.
3. <http://www.swisstre.com>, revue de l'assurance n°08, revue éditée par le conseil national des assurances, année 2013.
4. MICHEL.berthzen, « L'industrie de l'assurance et le financement de l'économie », revue de l'économie financière n°11, paris, année 1989.

Textes juridiques

1. L'ordonnance N°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
2. Rapport annuelle, Direction des assurances et direction générale du trésor, 2017.

Sites internet

1. <http://www.cours-de-droit-net/le-rôle-social-et-économique-de-l-assurance-a121606612/05> juin 2019, consulté le 16 mars 2021.
2. [http://www.la_winsider.com/dictionnaire/placement of insurance n\(1\)](http://www.la_winsider.com/dictionnaire/placement_of_insurance_n(1)), consulté le 23 août 2021.
3. <http://www.uar.dz/wp-content/uploads/2018/>, consulté le 19 octobre 2021.
4. <http://www.ua.bon.lin.org> consulté le 11 février 2020.
5. <http://www.cairn.info>, consulté le 29 avril 2020.
6. <http://www.ilo.org/inpactinsurance>, consulté le 15 juin 2021.
7. <http://www.doi.org/103917/tfd.1220007>, consulté le 12 août 2021
8. <http://www.sgci.dz/>consulté le 10 septembre 2021.
9. <http://www.mf.gov.dz/index.php/fr>, consulté le 25 septembre 2021.



Table des matières



Remerciement

Dédicaces

Liste des abréviations

Liste des figures

Liste des tableaux

Sommaire

Introduction générale..... 01

CHAPITRE I : APERÇU GENERAL SUR LE SECTEUR DES ASSURANCES

Introduction du chapitre I..... 03

Section 1 : Evolution historique de l'assurance..... 03

1-1 Les origines de l'assurance 03

1-2 Le prêt à la « grosse aventure » et la naissance de l'assurance maritime 04

1-3 L'activité d'assurance maritime 04

1-4 Le développement de l'assurance maritime légiférée..... 04

1-5 L'assurance moderne à partir des XIXème siècles 05

1-6 L'assurance contre l'incendie 06

Section 2 : Définition et principes de l'assurance..... 06

2-1 Définition de l'assurance 06

2-1-1 L'assurance : aspect économique 07

2-1-2 L'assurance : aspect technique 07

2-1-3 L'assurance : aspect juridique 07

2-2- Rôle de l'assurance..... 08

2-3 La base technique de l'assurance 08

2-4 Les acteurs d'une opération d'assurance 08

2-4-1 L'assuré 08

2-4-2 L'assureur 08

2-4-3 Le souscripteur 08

2-4-4 Le bénéficiaire 08

2-4-5 L'expert 09

2-4-6 Le tiers 09

2-5 Les éléments d'une opération d'assurance 09

2-5-1 Le risque 09

2-5-2 La prime..... 10

2-5-3 La prestation de l'assureur.....	11
2-5-4 La compensation au sien de la mutualité.....	12
2-6 Typologie des contrats d'assurance	12
2-6-1 Définition d'un contrat d'assurance.....	12
2-6-2 Les caractéristiques du contrat d'assurance.....	13
4-2-4 Le contrat d'assurance est un contrat d'adhésion	14
Section 3 : La spécificité de l'assurance et la technique de division des risques	14
3-1 L'inversion du cycle de production	14
3-2 La coassurance	14
3-3 La réassurance	15
3-3-1 Les différentes formes de réassurance	15
3-3-2 Le fonctionnement de la réassurance	16
3-4 La rétrocession	17
Conclusion du chapitre I.....	17

CHAPITRE II : LES ASSURANCES COMME SOURCE DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Introduction du chapitre II	18
Section 1 : Eléments conceptuels sur la croissance et le développement économique 18	
1-1 La croissance et le développement économique	19
1-2 Les caractéristiques du développement économique	19
1-3 L'objectif du développement économique.....	19
Section 2 : L'assurance en tant qu'instrument d'épargne et investisseur institutionnel	20
2-1 l'assurance comme moyen d'épargne	20
2-1-1 L'assurance comme dispositif d'épargne	20
2-1-2 Les caractéristiques de l'épargne des assurances	21
2-2 L'assurance comme moyen d'investissement.....	23
2-2-1 La notion d'investissement.....	23
2-2-2 Les grands principes d'investissement des fonds d'autorité d'assurance.....	23
2-2-3 Les facteurs régissant l'investissement dans les compagnies d'assurance.....	24
2-2-4 La montée en puissance des Investisseurs Institutionnels	24
2.2.5 Les raisons de la progression des investisseurs institutionnels	25
Section 3 : Le rôle du secteur des assurances dans le développement économique	25

3-1 La relation entre l'assurance et le développement économique	25
3-2 Le rôle économique de l'assurance	25
3-2-1 L'assurance est une activité de service	26
3-2-2 Mobilisation de l'épargne	26
3-2-3 L'assurance protège l'économie nationale	26
3-2-4 Financement de l'économie nationale	26
3-2-5 L'assurance est une aide pour éliminer le chômage	27
3-2-6 L'assurance est un moyen d'équilibre économique	27
3-3 L'assurance et les variables économiques	27
3-3-1 La relation d'assurance avec la balance du paiement	27
3-3-2 La relation d'assurance avec le revenu national	28
3-4 Assurance comme stabilisateur économique.....	28
3-5 L'assurance comme produit financier pour le développement	29
3-6 Placement des assurances	29
Conclusion du chapitre II	30

CHAPITRE III : LE MARCHÉ DES ASSURANCES ET LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE EN ALGERIE

Introduction général	31
Section 1 : Evolution du secteur des assurances en Algérie	31
1-1 L'historique du l'assurance en Algérie	31
1-1-1 La période colonial	31
1-1-2 La période 1962-1966.....	32
1-1-3 La nationalisation 1966-1975	32
1-1-4 La spécialisation 1975-1985.....	33
1-1-5 L'ouverture et la libéralisation du marché à partir du 1995	33
1-2- Le marché des assurances en Algérie étude sur une période 2017/2018.....	34
1-3- Les caractéristiques du marché des assurances en Algérie.....	35
Section 2 : Etude du marché des assurances en Algérie	36
2-1- Densité d'assurance et taux de pénétration.....	37
2-2- La classification des compagnies d'assurances selon le chiffre d'affaire	38
2-3-La réassurance dans le marché des assurances en Algérie	41
2-4-Evolution de la production global au secteur d'assurance	42
2-5-La production du marché par branche d'assurance	43

2-5-1- La production du marché par branche d'assurance	43
2-5-2 La production du marché par société d'assurance	45
Section 3 : Les contraintes liées au marché des assurances en Algérie	46
3-1 Le manque de confiance et l'absence de culture d'assurance auprès du public	46
3-2 Le caractère traditionnel de la société algérien en termes de solidarité en cas de malheur	46
3-3 La réglementation	46
3-4 Le retard technologique en matière d'outils de gestion	47
3-5 La caducité du système d'information	47
Conclusion du chapitre III	48
Conclusion général	49
Bibliographie.....	51
Table de matière	54

Résumé

Cette recherche vise à souligner l'importance et le rôle que joue l'assurance dans la réalisation du développement économique, en stimulant l'activité économique en apportant la sécurité et le réconfort à l'individu. L'assurance contribue également au financement des projets économiques par les versements collectés et leur emploi sous de nombreuses formes et la préservation du patrimoine exploité, à la lumière des changements et évolutions que connaît le marché de l'assurance en Algérie. Nous pouvons dire que le secteur des assurances a un rôle important et essentiel dans la construction et au développement de l'économie nationale, par la sécurité qu'elle procure à l'assuré, en plus de cela, il a une importance économique dans le domaine des transactions et sa contribution dans le revenu national par la réalisation de la valeur ajoutée.

Mots clés : Assurance, Développement économique, Financement.

Summary

The objective of the study is to highlight the importance and role of insurance in achieving economic development. It contributes to stimulating economic activity by providing safety and security to the individual, which leads to raising morale and increasing productivity. It also contributes to the financing of economic projects through instalments collected and employed. Many images and the preservation of wealth exploited, in light of the changes and trends and developments that the Algerian insurance market. The insurance sector witnessed significant development, which led to an increase in the number of businesses and thus an increase in the national economy through the penetration rate, which was a great development compared to previous years, in addition to the rate of intensity, which saw an increase in the volume of premiums paid per capita.

Keywords: Insurance, Economic development, Financing.